

LA CONFERENCE

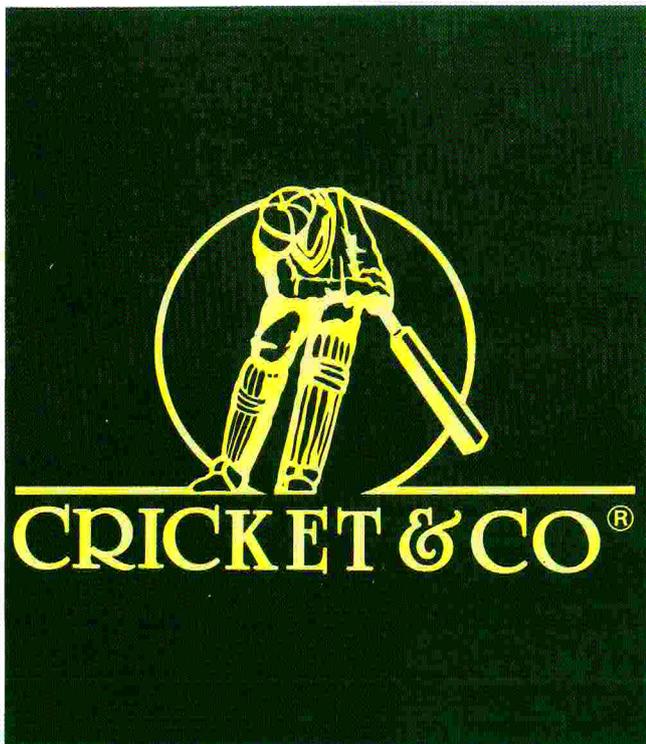
ANNÉE JUDICIAIRE 1993-1994 • N° 5 MAI - JUIN 1994



Bimestriel paraissant cinq fois par an - Autorisation de fermeture : 1/74 1050 Bruxelles 5

Journée d'information des barreaux francophones de Belgique, consacrée au statut des réfugiés
Soirée cinéma : "La dernière séance" au Movy-club
Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité
Grande revue





Un été très Yacht Club

Cricket & Co a recréé pour ses clients et amis l'atmosphère très sélect des yacht clubs anglo-saxons, toute en décontraction élégante.

Dans ses boutiques lumineuses, les belles matières triomphent, loin de tout luxe ostentatoire: confort et rondeur des fauteuils club de cuir rouge, blondeur des planchers de chêne clair, douceur harmonieuse des tapis kilims, larges comptoirs de bois massif, vastes miroirs.

Ce monde préservé, signé Cricket & Co, on peut le rencontrer dans ses boutiques aux quatre coins du monde, de Bruxelles à Tokyo en passant par Bangkok, Mexico et Singapour. Partout, les vêtements ont la même qualité impeccable: les pantalons sont taillés dans les plus belles toiles de coton, tout comme les chemises, unies ou à carreaux, et les vestes imperméables aux finitions parfaites.

L'été 94 est dominé par un thème marin aux multiples déclinaisons: pour les hommes et les femmes d'action, prêts à hisser la grand-voile et à larguer les amarres, **Cricket & Co** propose de superbes sweat-shirts moelleux brodés "*Atlantic Cruise*", dans une vaste gamme de nuances dont un bleu océan lumineux qui ravira les amoureux de la mer. Pour l'arrivée au port après une journée de voilier ensoleillée, il faudra puiser dans la série de polos marqués du célèbre petit joueur de cricket:





choix difficile puisque, cet été, ils sont présentés dans toutes les belles couleurs franches des pavillons de marine. Plus décontractés, des t-shirts brodés de dessins d'avirons ou de motifs illustrant la course en solitaire, qui accompagneront à ravir les bermudas à carreaux.

Après l'effort, il est agréable de savourer élégamment un sherry à la terrasse du club house: on revêt alors un pantalon à pinces au pli impeccable, une chemise à rayures et un beau blazer classique, décliné en vert d'eau ou beige, ou, indémodable et éternel, en bleu marine à boutons dorés.

Cricket & Co fait plus qu'habiller les sportifs chics: cette griffe haut de gamme parraine régulièrement des compétitions sportives réputées, tant dans le domaine du golf et de l'équitation que dans celui de la compétition automobile.

Cricket & Co propose à tous ceux qui aiment classe, distinction et belles matières plus que des vêtements: un art de vivre, à la fois raffiné et décontracté, qui se prolonge notamment par des accessoires utiles ainsi qu'une très belle ligne de bagages.



Pas pour les voisins



NOUVEAU: La XJ6 3.2S, le luxe, les performances et le look sportif pour 1.975.000 fr.* (TVA incl.)

Une Jaguar s'achète pour soi-même

En sachant qu'il s'agit d'un choix raisonné. Car peu de voitures offrent tant pour si peu.

La sécurité. D'après l'édition 1993 de l'étude "Acheter une voiture? Optez pour la sécurité" publiée par le Ministère des Transports britannique, la Jaguar protège ses occupants mieux que toute autre voiture. Les freins antiblocage, deux sacs gonflables, des barres anti-intrusion dans les portières et un rupteur du courant en cas de choc, font partie de l'équipement de série.

L'équipement. Intérieur cuir (à partir de la XJ6 3.2

Executive), radio-cassette RDS, jantes alliage, tableau de bord en noyer, ordinateur de bord, etc.

Le plaisir. La combinaison de moteurs puissants et d'un comportement routier légendaire avec le charme très British de l'habitacle procurent un sentiment de bien-être inégalé.

Le prix. Plus léger que ne le croient les voisins. Savez-vous qu'il existe déjà une vraie Jaguar au prix de 1.814.000 francs* (TVA incluse)? Avec en prime 3 ans de garantie d'usine (ou 100.000 km).

* Prix au 01.01.1994

Venez découvrir un nouveau monde chez votre concessionnaire Jaguar
Et parlez-en aux voisins!

JAGUAR BRUSSELS

Square E. des Grées du Loû 5
1190 Bruxelles
Tél. 02/332.18.10

SHOWROOM:
AV. F. Roosevelt 250
1050 Bruxelles



SOMMAIRE

1. BILLET

- Éditorial 7

2. CHRONIQUES

- Le droit qui change, par Nathalie Penning 9
- Chronique cinématographique, par Guy Uyttendaele 11
- Chronique musicale, par Jean Van Steenwinckel 13
- Billet d'humeur d'un journaliste, par Benoît Grevisse 15
- De mémoire d'avocat, par Guy Delfosse 17

3. ECHOS

- Palais littéraire de Foulek Ringelheim, le 10 février 1994 21
- Voyage au Chili, du 18 février au 6 mars 1994 25

4. ACTIVITÉS

- Palais littéraire de Monsieur Paul Martens, le mardi 10 mai 1994 29
- Journée d'information des barreaux francophones de Belgique consacrée au statut des réfugiés, le mardi 17 mai 1994 29
- Soirée cinéma : "La dernière séance" au Movy-Club, le jeudi 19 mai 1994 30
- Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité, le vendredi 20 mai 1994 30
- Déjeuner des notaires, le mardi 24 mai 1994 30
- Tournoi de golf, le jeudi 26 mai 1994 30
- Week-end équestre, les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mai 1994 31
- Après-midi d'étude consacrée à la profession d'agent immobilier, le lundi 30 mai 1994 32
- Déjeuner des juristes d'entreprise, le mardi 7 juin 1994 32
- Cercle Marin de Me Yves Delacroix, le mardi 7 juin 1994 32
- Dîner des prix Boels, le jeudi 9 juin 1994 32
- Match de football, le vendredi 10 juin 1994 33
- Grande revue, le jeudi 16 juin 1994 33
- Tournoi de tennis, le dimanche 19 juin 1994 33
- Déjeuner des candidats, le vendredi 24 juin 1994 33
- Assemblée générale, le vendredi 24 juin 1994 34

5. INFORMATIONS

35

6. AGENDA ET PETITES INFORMATIONS

MONTANT DES COTISATIONS

38

Avis destiné aux abonnés des "Cahiers de Droit Judiciaire"

Les articles de la 16^{ème} édition des "Cahiers de Droit Judiciaire" ne nous étant pas parvenus dans les délais d'impression, il ne nous a pas été possible de les distribuer avec la présente livraison du périodique.

Les Cahiers feront l'objet d'un envoi séparé.



FONDS DE PENSION

AVANTAGES

- A 65 ans : rente extra-légale ou capital
- Réversible à 60% sur la tête du conjoint ou cohabitant survivant ou non-réversible
- Participations bénéficiaires
- En cas de décès avant 65 ans : paiement, sur simple demande du conjoint ou cohabitant survivant, de la réserve mathématique de la rente projetée

COÛT

- Cotisation libre et annuellement variable de BEF 10.000 à 80.000/an fiscalement déductible comme charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

AVANTAGES

- A chaque orphelin d'un membre de la Caisse, jusqu'à l'âge de 25 ans, une allocation inconditionnelle de BEF 100.000 par an, pour autant que l'orphelin bénéficie d'allocations familiales légales
- Au conjoint survivant d'un membre de la Caisse ou, à défaut, aux enfants mineurs, qui étaient à charge du défunt, une allocation unique et inconditionnelle de BEF 100.000
- Selon les cas et après enquête sur les ressources:
 - une pension complémentaire de survie au conjoint survivant
 - une pension complémentaire au membre atteignant 70 ans
 - une allocation au membre en incapacité de travail de longue durée
 - des allocations ponctuelles aux membres en difficulté

COÛT

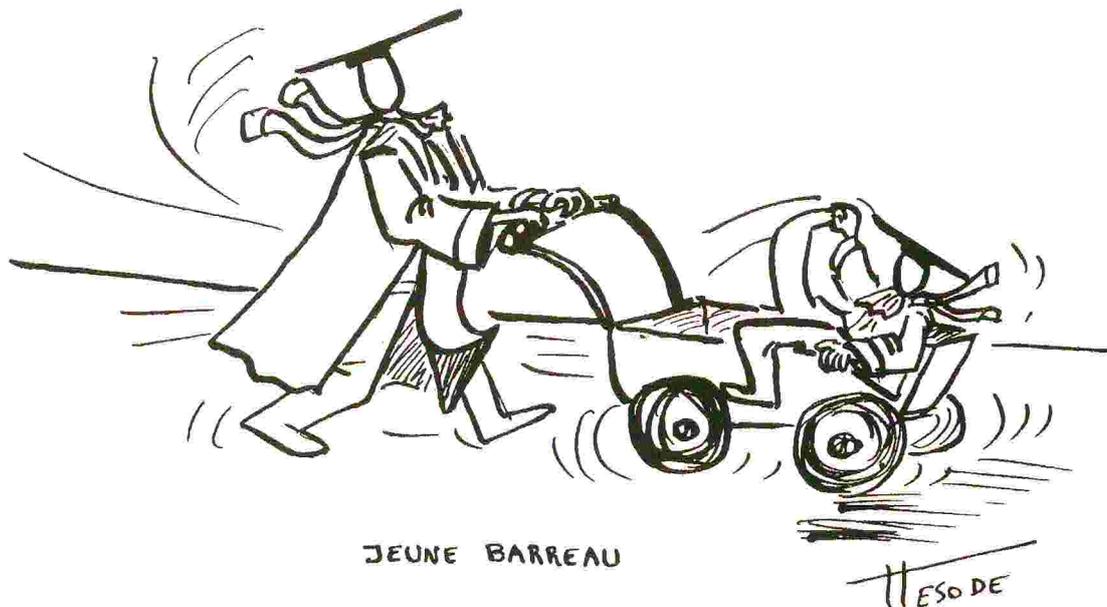
- Avocats et huissiers de justice **non-membres** du Fonds de Pension : BEF 2000/an
- Affiliation collective du Barreau, membres du Fonds de Pension et stagiaires : prix réduit

Pour tous renseignements contactez la

CAISSE DE PREVOYANCE DES AVOCATS ET DES HUISSIERS DE JUSTICE



EDITORIAL



JEUNE BARREAU

Nous sommes donc tous rentrés du Chili, fatigués, mais - je l'espère - le coeur content. Les émotions précédant le départ n'ont pas terni la qualité de notre voyage. Il s'en est pourtant fallu de peu que nous ne partions pas, suite à la fermeture des bureaux européens de la compagnie aérienne LAP. Grâce au dévouement de sa directrice belge, Mme Van Goethem, et du président de VARIG Belgique, Mr Doucet, le groupe a pu décoller sans retard.

A peine remis du "sorroche" (le mal des montagnes) nous abordions la préparation du procès fictif. Ecrit en deux semaines, répété en trois jours, ce fut d'abord un succès de foule. Je me dois de remercier tous ses participants, auteurs, acteurs, et notre metteur en scène Daniel Scahaise pour l'extraordinaire travail fourni.

La Conférence remercie également les sponsors, la BBL, la Caisse de Prévoyance des Avocats et Interbrew pour leur soutien financier.

Nous abordons le dernier trimestre de l'année judiciaire, et il s'agit donc de mon dernier éditorial. Comme le temps passe vite. Cette fin d'année sera bien remplie.

Sur le plan scientifique, d'abord. Le 17 mai prochain, la Conférence, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies et le conseil de l'ordre, inaugurera le cycle de conférences de l'Institut des droits de l'homme. La journée d'information sera consacrée au statut du réfugié politique. Ce colloque s'adresse tout particulièrement aux jeunes avocats, et une documentation complète leur sera gratuitement fournie.

Le 20 mai se tiendra le recyclage sur le contrat d'entreprise, de mandat et de dépôt. Ces trois types de contrat seront analysés tant sur le plan civil que commercial. Le contrat d'entreprise sera examiné hors le contrat immobilier. La direction scientifique est assurée par Me Paul-Alain Forières

et Me François Glansdorff.

La Jeune Chambre Immobilière de Bruxelles a souhaité se rapprocher de la Conférence, estimant à juste titre qu'un contact entre nos deux professions s'imposait. Celui-ci se concrétisera le 30 mai prochain par l'organisation d'une après-midi de réflexion sur le nouveau statut de l'agent immobilier.

Poursuivant nos excellentes relations avec le Vlaams Pleitgenootschap, nos deux associations organisent une soirée cinéma le 19 mai, sur le mode de "La dernière séance". Dans un cinéma de quartier, le Movy Club, nous proposons deux films, des vieilles actualités Belgavox, des dessins animés et d'anciennes publicités qu'on appelait encore à l'époque "réclames". Bref, une soirée d'ambiance où seul manquerait Eddy Mitchell.

Les activités classiques, conférences, sport, déjeuners, sont détaillées en fin de périodique.

La grande revue enfin. Dernière activité du président. Les textes s'écrivent et les acteurs sont prêts. Notre pianiste Jean-Pierre Delbrouck taquine la partition et notre metteur en scène Bruno Bulthé se prépare à affronter l'épreuve. Ne sommes-nous pas un peu fous de proposer deux revues par an? Peut-on me citer une profession aussi folle que la nôtre? Mais la force de la tradition est telle que cette folie s'est banalisée.

Un tout dernier mot. La présidence est une expérience inoubliable. Sa plus grande richesse est la rencontre permanente avec des personnes extraordinaires. Je m'adresse particulièrement à ma commission et à Régine; jamais je ne vous oublierai.

Michel Claise.



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

La réparation du dommage corporel en droit commun

par

Jean-Luc FAGNART

avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'U.L.B.

et

Robert BOGAERT

avocat honoraire, Bureau informatique de documentation juridique a.s.b.l. (responsabilité civile, assurances et roulage)

Préface de Roger O. DALCO

avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'U.C.L.

Ouvrage avant tout destiné aux praticiens : avocats, magistrats et juristes d'assurances.

Décisions des juridictions de fond classées par rubrique, par taux d'incapacité et par montant alloué.

Chaque décision indique en outre la composition du siège.

Un volume grand format, 20 x 29 cm, 518 p., 1994,
6.900 FB (t.v.a.c., franco Belgique)



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Sous presse

Le Recueil annuel de jurisprudence belge

sous la direction de
Jacques LEPAFFE

1994

Quarante-cinquième année
Jurisprudence 1993

De A à Z plus de 320 rubriques, faciles à consulter.

Le premier outil utilisé lors de toute recherche juridique.

*Et si une souris consultait plus vite
le Recueil annuel de jurisprudence belge ?
Le Recueil annuel de jurisprudence belge informatisé
16 ans en français !*

Commandes :

Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19

REPI



**BUREAU DE DETECTIVE
GENEALOGISTE**

- Mission à l'étranger
- Recherche de personne
- Protection rapprochée
- Conseiller en sécurité
- Recherche et rapatriement d'enfants
(à et de l'étranger)
- Recherche de contrefaçon
- Recherche et rapatriement automobile
- Service contentieux
- Détection stupéfiant chez le particulier

Avenue Dolez, 2 • 1180 Bruxelles
Tél. : 02/374.35.15 • Fax : 02/375.45.48
Sema : 072/71.01.61

burak

S.A.

All Office Equipment

Rue des Carmélites, 151 • 1180 Bruxelles
Tél.: 02/346 22 22 • Fax: 02/343 47 00

UN FAX PAPIER ORDINAIRE
POUR
29.900 fb + TVA



GARANTI 1 AN PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE
AVEC FAX SWITCH, SYSTÈME ANTI-CURL,
MODE PHOTO...

Nathalie Penning

LE DROIT QUI CHANGE

I. En droit social

► Arrêté royal du 20 décembre 1993 portant exécution de l'article 25, par.18, de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités en ce qui concerne certains travailleurs indépendants (M.B. du 10.02.94, p. 3.497).

► Arrêté royal du 23 décembre 1993 modifiant l'arrêté royal n°33 du 30 mars 1982 relatif à une retenue sur des indemnités d'invalidité et des prépensions (M.B. du 29.01.94, p. 1.901).

► Arrêté royal du 30 décembre 1993 rendant obligatoire la convention collective de travail du 19 février 1993, conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, modifiant la convention collective de travail du 4 juin 1991, fixant l'intervention de l'employeur dans les frais de transport des employés (M.B. du 07.02.94, p. 2.881).

► Arrêté royal du 10 février 1994 modifiant l'arrêté du 27 août 1993 portant exécution de la loi du 23 juillet 1993 portant des mesures de promotion de l'emploi des jeunes dans le cadre du plan d'embauche des jeunes (M.B. du 02.03.94, p. 5141).

► Arrêté royal du 28 février 1994 rendant obligatoire la convention collective de travail n°17 septies du 21 décembre 1993, conclue au sein du Conseil national du Travail, exécutant la convention collective de travail n°17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement (M.B. du 15.03.94, p. 6.343).

► Arrêté royal du 28 février 1994 rendant obligatoire la convention collective de travail n°24 quater du 21 décembre 1993, conclue au sein du Conseil national du Travail modifiant la convention collective de travail n°24 du 2 octobre 1975 concernant la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en matière de licenciements collectifs (M.B. du 15.03.94, p. 6.345).

► Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales (M.B. du 31.03.94, p. 8.866). Cette loi compte treize titres :

Réforme de la structure de la sécurité sociale, Assurer l'équilibre de la sécurité sociale, Des soins de santé, De la fixation des prix des médicaments remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, Des prépensions, Dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, Des pensions, Dispositions pour l'encouragement de l'emploi et la sauvegarde de la compétitivité, Confirmation et modification de l'arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays, cotisation spéciale pour la sécurité sociale, Classes moyennes et statut social des travailleurs indépendants, Dispositions sociales diverses. Les articles 135 et 136 de la loi modifient la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

II. En droit public

Modifications du 31 janvier 1994 à la Constitution (M.B. du 12.02.94, p. 3.669).

Un article 24bis est inséré dans le titre II de la Constitution; il énonce que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Cette même disposition énonce le contenu des droits économiques, sociaux et culturels garantis.

Constitution coordonnée du 17 février 1994 (M.B. du 17.02.94, 2ème édition).

► Arrêté royal du 3 mars 1994 modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès du territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (M.B. du 08.03.94, p. 5.665).

► Arrêté ministériel du 2 mars 1994 modifiant l'arrêté ministériel du 18 mai 1993 portant délégation des pouvoirs du Ministre en matière d'accès au territoire, de séjour, d'établissement et d'éloignement des étrangers (M.B. du 05.03.94, p. 5.514).

► Arrêté royal du 30 décembre 1993 réglementant l'importation, l'exportation et le transit des marchandises et de la technologie y afférente (M.B. du 02.02.94, p. 2.114).



► Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services (M.B. du 22.01.93, p. 1.308).

On distingue les marchés publics et les concessions de travaux publics des pouvoirs publics du niveau fédéral jusqu'au niveau local, ceux des associations et organismes de droit public (Livre I, titres II et III), les marchés publics dans le secteur de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (Livre I, titre IV) et les marchés d'entreprises privées bénéficiant de droits spéciaux ou exclusifs pour gérer des activités dans ces mêmes secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (Livre II).

Cette loi qui compte 67 articles a pour objet de restructurer la législation sur les marchés publics. La directive 90/53/CEE est transposée dans l'ordre juridique interne. La loi abroge notamment la loi du 14 juillet 1976 relative aux marchés publics.

III. En droit commercial

► Arrêté Royal du 14 février 1994 modifiant l'article 17 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 relatif à la publicité des actes et documents des sociétés et des entreprises (M.B. du 23.02.94, p. 4.564).

Arrêté ministériel du 14 février 1994 relatif aux frais de publicité des actes et documents des sociétés et des entreprises (M.B. du 23.02.94, p. 4.565).

Les frais de publication par voie des annexes au Moniteur belge des men-

Suite de la page 9

tions, actes et documents des sociétés commerciales, civiles ayant emprunté la forme commerciale et des GEIE ont augmenté.

► Loi du 9 février 1994 relative à la sécurité des consommateurs (M.B. du 01.04.94, p. 8.921).

Cette loi est notamment la transposition de la directive 92/59 4/CEE du 29 juin 1992 relative à la sécurité générale des produits.

L'article 1er définit le service, produit, consommateur, producteur et distributeur au sens de la nouvelle loi.

Une commission de la Sécurité des Consommateurs est instituée auprès du Conseil de la Consommation. Elle émet des avis motivés et recherche, recense et centralise les informations de toutes origines sur les dangers présentés par les produits et services.

Elle peut être saisié par toute personne physique ou morale et peut se saisir d'office. Les membres de la Commission et tous ceux qui apportent leur concours à ses travaux sont astreints au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Le Roi désigne les agents chargés de

rechercher et de constater les infractions. Ceux-ci peuvent notamment pénétrer à tous moments dans les bâtiments, cours, entrepôts, locaux et ateliers dont l'accès est nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Lorsqu'ils constatent une infraction, ils peuvent saisir, à titre conservatoire, les produits qui font l'objet de l'infraction ainsi que tout produit ou matériel ou appareil permettant l'exécution d'un service faisant l'objet de l'infraction. Cette loi entrera en vigueur le 1er juillet 1994.

► Loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages (M.B. du 01.04.94, p. 8.928).

Le contrat d'organisation de voyage est défini comme étant celui par lequel une personne s'engage, en son nom, à procurer à une autre, moyennant un prix global, aux moins deux des trois services suivants : transport, logement et autres services touristiques non liés au transport ou au logement, qui ne sont pas accessoires au transport ou au logement, dans une combinaison préalable organisée par ladite personne et/ou par un tiers pour autant que les prestations dépassent

une durée de 24 heures ou incluent une nuitée.

Le contrat d'intermédiaire de voyages est celui par lequel une personne s'engage à procurer à une autre moyennant le paiement d'un prix, soit un contrat d'organisation de voyages, soit une ou plusieurs prestations isolées permettant d'accomplir un voyage ou un séjour quelconque. Le chapitre II "De la promotion des voyages" énonce notamment les mentions devant figurer sur toutes brochures distribuées au voyageur. Les bons de commande et contrats doivent répondre aux exigences de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce.

La loi précise les informations que l'organisateur et l'intermédiaire doivent obligatoirement porter à la connaissance du voyageur.

Les actions auxquelles peut donner lieu un contrat de voyages tombant sous l'application de la nouvelle loi, pour cause de décès, blessures ou autre atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un voyageur, se prescrivent par deux ans. Les autres actions se prescrivent par un an.



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Sous presse

Droit fiscal international

(Précis de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain)

par

Jacques MALHERBE

avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'U.C.L.,
à l'Ecole supérieure de sciences fiscales,
aux Universités de Paris I, Paris XII et Dijon

Le droit fiscal international couvre les règles d'imposition des revenus étrangers des résidents et des revenus de source nationale des non-résidents.

L'ouvrage étudie d'abord, pour chaque type de revenu, les règles fiscales de portée générale et les règles de droit interne belge. Un historique de l'évolution du droit belge est donné en cas de modification importante. Des éléments de droit comparé sont empruntés à la fiscalité des Etats-Unis et des principaux pays européens.

Sont décrits ensuite les mécanismes préventifs de l'évasion fiscale internationale (émigration fiscale, prix des transferts, sociétés relais, abus des traités) et les incitants à l'investissement international (régime des cadres étrangers, centres de coordination, fusions internationales).

L'échange d'informations, particulièrement au regard du secret bancaire, est abordé dans la dernière partie, consacrée à la procédure fiscale internationale.

Environ 750 pages, 16 x 24 cm, 1994, à paraître



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Vient de paraître

L'évitement licite de l'impôt et la réalité juridique

par

Thierry AFSCRIFT

avocat au barreau de Bruxelles,

chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles

L'auteur étudie de façon approfondie le choix de la voie la moins imposée ainsi que la nouvelle mesure générale anti-abus prévue par la loi du 22 juillet 1993.

Fondé exclusivement sur la réalité juridique, le nouveau texte repose entièrement sur le droit du fisc de refuser au contribuable le choix d'une qualification juridique lorsque le ou les actes accomplis par lui sont susceptibles de plusieurs qualifications et que le choix est dicté uniquement par le but d'éviter l'impôt. Plus que jamais, c'est donc à une analyse juridique très approfondie, celle des qualifications, qu'il faut procéder pour appliquer le nouveau texte.

L'ouvrage explique pourquoi ce texte n'applique ni la notion d'abus de droit, ni celle de fraude à la loi, et ne consacre en rien la théorie de la réalité économique. L'ouvrage recourt à une étude doctrinale détaillée pour justifier avec rigueur son analyse. Il est néanmoins illustré de très nombreux exemples concrets tirés de la pratique.

Un volume in -8°, 16 x 24 cm, 376 pages, 1994,
2.950 FB (t.v.a.c., franco Belgique)

Commandes :

Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19

QUEL BON PRINTEMPS

Guy Uyttendaele

Je ne m'occupe pas de météo, comme pourrait le faire croire ce titre qui pourrait choquer beaucoup d'entre vous qui ont subi les joies de vacances pascales particulièrement arrosées ...

En cinéma, le temps est plutôt radieux si l'on en juge par l'abondance de films très bons, voire excellents qui sont encore sur nos écrans au moment où j'écris ces lignes.

SCHINDLER'S LIST a été couronné de nombreux Oscars et autres distinctions flatteuses; en un mot, il les mérite. Spectateurs et critiques sont unanimes à chanter les louanges de Steven Spielberg et de ses acteurs. C'est admirablement joué, c'est très bien filmé en noir et blanc, avec une touche de couleur marquant l'espoir et la pérennité de l'enfance, c'est émouvant, en un mot comme disait une spectatrice il y a fort longtemps, à propos d'un vrai mélo, "c'est beau, mais c'est triste". Je ne me permets évidemment pas de faire de l'humour à propos de cette tragédie qui finit relativement bien, mais peut-être devrait-on programmer en même temps "Nuit et Brouillard" d'Alain Resnais pour bien faire sentir aux jeunes spectateurs et aussi aux révisionnistes que si le spectacle de Spielberg est criant de vérité, la réalité montrée par Resnais dans ce moyen métrage était autrement plus insupportable pour nos yeux et nos tripes.

PHILADELPHIA mérite aussi votre attention et votre soutien. Le premier film américain à propos du sida est, lui aussi, interprété de main de maître par Tom Hanks et Denzel Washington, deux avocats, l'un malade incurable, l'autre son défenseur qui, animé d'une certaine répugnance au début de sa mission, s'investit pleinement dans la défense des intérêts et de la vie même de son client. L'émotion est à son comble à la fin du film et des larmes perlent aux yeux de beaucoup aux dernières images.

IN THE NAME OF THE FATHER est encore plus dur peut-être, car il dénonce les abus et manipulations

d'une certaine justice qui connaît le terrorisme de l'IRA. Daniel D. Lewis joue admirablement le rôle du terroriste malgré lui, en révolte plus contre la famille et la société que contre l'Angleterre. Une invraisemblance, utile cependant pour l'aspect dramatique du huis-clos, est le fait de voir père et fils occuper la même cellule.

Il n'empêche que cette histoire vraie de condamnés innocents nous interpelle d'autant plus qu'elle se passe dans le pays démocratique par excellence, qu'est la Grande-Bretagne. Méditons sur les dérives que même un régime de ce genre peut engendrer quand il doit faire face à des extrêmes.

THE REMAINS OF THE DAY de James Ivory est d'un tout autre genre, mais néanmoins un des très bons films du moment. Quelle peinture de la "society" anglaise, de la vie à l'intérieur de l'un de ces superbes manoirs qui garnissent la campagne anglaise, quelles images, quelle langue et quels acteurs en la personne notamment de Anthony Hopkins et Emma Thompson ... La pudeur de sentiments, la retenue sage de personnages que l'on sent vrais et humains, la peinture aussi de la vie politique des années 1930 avec le flirt de certains nobles avec le nazisme, tout cela doit retenir notre attention et parler en faveur de cette très belle oeuvre.

MINA TANNENBAUM, premier film d'une réalisatrice française, est un film de femmes, avec toutes les qualités et peut-être certains défauts inhérents au genre. Les deux actrices, Bohringer (Romane) et Zylberstein, sont bonnes, mais ne m'ont peut-être pas ému comme je l'eusse souhaité. Nous n'avons certes pas fini avec les films traitant de la seconde guerre et de ses séquelles psychologiques.

Dans un registre plus distrayant, je citerai PELICAN'S BRIEF (L'affaire Pélican), interprété par Julia Roberts (dont on attendait le retour avec impatience après Pretty Woman) et, à nouveau, Denzel Washington. Beau cas de droit, bel effort d'une belle jeune juriste amoureuse de son profes-

seur de droit constitutionnel (tiens, tiens ...), film agréable qui n'a pas eu l'heur de plaire aux critiques, mais qui m'a fait, quant à moi, passer deux heures fort agréables devant un thriller bien fait.

CARLITO'S WAY de Brian De Palma est un très honorable film de gangsters dans la bonne tradition du genre et je recommande la poursuite finale dans les couloirs de Grand Central Station à New York.

Nous sommes à l'heure des "scoop" et des exclusivités journalistiques : j'ai appris aujourd'hui 15 avril l'organisation d'une grande soirée pour cinéphiles et nostalgiques du cinéma de ma jeunesse et des salles de quartier. Le Jeune Barreau aura l'occasion unique de vivre une "Dernière séance" au Movy à Forest, la dernière salle de quartier ancienne de l'agglomération, avec au programme un des plus célèbres films "non-sense" "Hellzapoppin" (1941), que je me réjouis de revoir avec ses gags débridés et ses numéros de music-hall un peu ringards.

Il y aura des publicités d'époque, des actualités de guerre ou d'après-guerre et la soirée se terminera par la projection d'un Orson Welles, en l'occurrence "Lady from Shanghai", le film dans lequel Rita Hayworth, sa femme à l'époque, a sacrifié sa somptueuse chevelure rousse au profit de courtes boucles blondes. Le grand patron de la Columbia s'en est difficilement remis !

Je suis certain que cette soirée rencontrera un grand succès et qu'elle permettra à nombre de jeunes qui ne la connaissent pas de voir cette salle qui a gardé son cachet, vieillot maintenant, des cinémas que nous fréquentions quand nous avions 20 ans, et moins et plus aussi ...

Merci cher Michel de cette idée et de sa réalisation avec la complicité de Monsieur Gueulette, le courageux, presque téméraire homme-orchestre grâce à qui ce cinéma survit encore aujourd'hui. ■



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Les sociétés anonymes

Tome I. La Constitution de la société

par
Pascale HAINAUT-HAMENDE
(sous la direction de Anne BENOIT-MOURY)
et
Gilberte RAUCQ

Un examen complet du droit des sociétés anonymes à la suite des profondes mutations de ces dernières années. La constitution des sociétés anonymes, article par article.

Un des rares ouvrages d'ensemble qui soit à jour dans cette matière dont la complexité va croissant.

Un ouvrage grand format, extrait du Répertoire notarial, 464 p., 1994
6.900 FB, t.v.a.c., franco Belgique



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Les joint-ventures franco-américaines

aspects juridiques et fiscaux de l'établissement d'une filiale commune aux U.S.A.

par
Michaël R. HORTEN
et
Philippe SARRAILHÉ
(collection FEDUCI sous la direction de Henry LESGUILLONS)

Coédition
Larcier (Bruxelles)
Forum européen de la communication (Paris)

Un ouvrage in -8°, 16 x 24 cm, 410 p., 1994
3.300 FB, t.v.a.c., franco Belgique

Commandes :
Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

La rupture du contrat de travail

Chronique de jurisprudence 1988-1991

Pierre BLONDIAU Eric CARLIER
Thierry CLAEYS Bernard MAINGAIN

L'évolution de la jurisprudence commentée par des auteurs qui consacrent l'essentiel de leurs activités à l'étude et à la pratique du droit social, qui en qualité de magistrat, qui en qualité de chercheur ou d'enseignant dans les facultés universitaires, qui en qualité d'avocat spécialisé.

Une brochure, extraite du J.T.T., 16 x 24 cm, 1994, **990 FB**, t.v.a.c., franco Belgique
Déjà parus : 1979-1981; 1982-1984; 1985-1987



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Revue trimestrielle de droit familial

Directeur de la rédaction :
Jean-Louis RENCHON

Comité de rédaction :
Philippe DE PAGE, Marc FALLON, Nicole GALLUS, Guy HIERNAUX, André JADOUL, Alphonse KOHL, Christian PANIER, Viviane POULEAU.

Comité scientifique :
Jacques DE GAVRE, Marie-Thérèse MEULDERS, Edouard VIEUJEAN, Hélène CASMAN.



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Annales de droit de Louvain

Revue trimestrielle

Un instrument de travail et de réflexion pour le praticien comme pour le chercheur.

Une revue universitaire proche de l'actualité.

Directeur :
Jacques VAN COMPERNOLLE
Revue publiée sous le patronage de l'Association des diplômés en droit de l'U.C.L.

Abonnement 1994, 420 p.
3.100 FB, t.v.a.c., franco Belgique

Commandes :
Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Sous le patronage du Journal des Tribunaux et du Recueil annuel de Jurisprudence belge

LARCIER CASSATION

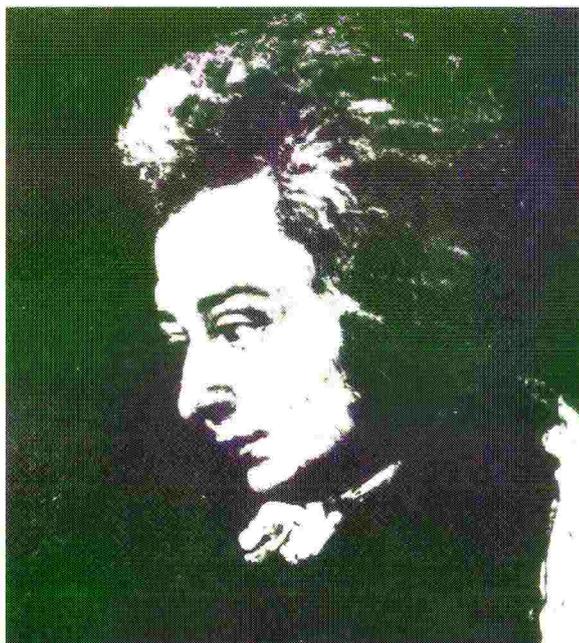
Les sommaires en quelques jours !

La revue fait connaître à ses lecteurs, dans les meilleurs délais, les sommaires des arrêts de la Cour de cassation, rédigés par le Parquet de la Cour de cassation lui-même, et classés selon la structure en vigueur dans les services de la Cour. Classement en trois niveaux, complété par les mots spécifiques à la cause.

Revue en principe hebdomadaire, abonnement 1994 :
2.750 FB, t.v.a.c., franco Belgique

LE "REQUIEM" DE MOZART

Jean Van Steenwinckel



Si j'ai choisi de vous parler du "Requiem" de MOZART dans la dernière livraison de l'année judiciaire 1993-1994, c'est pour vous signaler deux événements qui devraient faire vibrer votre fibre mozartienne, à savoir d'une part, l'inscription de cette oeuvre au programme de la tournée dans notre pays du Choeur et de l'Orchestre Philharmonique de Moscou entre le 23 juin et le 10 juillet, et d'autre part, la parution récente d'un ouvrage tout à fait passionnant du musicologue français Jean-Victor Hocquard, intitulé "Mozart, de l'ombre à la lumière" (aux éditions Jean-Claude Lattès), qui n'est pas spécialement consacré au "Requiem", mais qui comporte une étude pénétrante des rapports, chez MOZART, entre religion et franc-maçonnerie, susceptible de nous éclairer sur le message spirituel du "Requiem".

Relevons dès l'abord que le "Requiem" de MOZART demeure, à maints égards, une oeuvre problématique.

Les circonstances assez particulières qui ont présidé à la commande du "Requiem" en juillet 1791 ont donné naissance à de curieuses légendes. Un mystérieux "messenger en gris" aurait commandé à MOZART une messe des morts, dont le commanditaire, le comte von Walsegg zu Stuppach, aurait voulu s'attribuer la paternité.

On sait depuis longtemps qu'un contrat en bonne et due forme a été passé par devant le notaire. Ce qui est vrai, c'est qu'en vertu de ce contrat, le comte était le seul propriétaire de l'oeuvre, et que MOZART devait par conséquent lui livrer son original, sans en prendre de copie. Quant à la supercherie du comte, elle avait pour seul but d'exciter la curiosité de ses musiciens.

Débarrassé de son caractère mythique, le "Requiem" est resté au centre d'un débat portant sur son authenticité. MOZART avait, dit-on, le pressentiment que c'était pour lui-même qu'il composait cette Messe des morts. De fait, il mourut le 5 décembre 1791, laissant la partition inachevée. Seuls le "Requiem aeternam" et le "Kyrie" étaient achevés, ainsi que les parties vocales et la basse chiffrée de la Séquence "Dies irae" (jusqu'à la huitième mesure du "Lacrimosa") et de l'Offertoire.

Joseph Eybler acheva l'orchestration jusqu'à la huitième mesure du Lacrimosa, et Maximilian Stadler orchestra les deux mouvements de l'Offertoire, d'après les indications de MOZART. Franz Xaver Süssmayr, élève et collaborateur de MOZART, utilisa l'orchestration de Stadler pour l'Offertoire et une bonne partie de celle d'Eybler pour la Séquence, compléta le "Lacrimosa" à partir de la

neuvième mesure et, sous réserve de controverses opposant les musicologues mozartiens, composa le Sanctus, le Benedictus, l'Agnus Dei et la Communion "Lux aeterna". Pour le "Lux aeterna", Süssmayr reprit la musique rédigée par MOZART pour le "Te decet hymnus" et le "Kyrie".

De ce débat passionné sur l'authenticité du "Requiem" sont nées des versions révisionnistes de la partition, dont les plus célèbres sont celles de Beyer, qui s'est borné à y apporter des "corrections" de détails, et celle de Richard Maunder qui a, quant à lui, été beaucoup plus loin, puisqu'il a recomposé les parties supposées écrites par Süssmayr. Les révisionnistes ont, paradoxalement, le mérite d'avoir mis en lumière la qualité du travail accompli par Süssmayr, la version la plus authentiquement authentique du "Requiem" restant celle de Mozart/Süssmayr.

Le "Requiem" a, par ailleurs, fait l'objet de relectures (qu'il s'agisse de la partition originale complétée par Süssmayr ou des versions révisionnistes) à partir des acquis de la vague baroque. Aux interprétations symphoniques, lentes, romantiques qui ont longtemps dominé la discographie (Böhm, Giulini, Karajan, ...), s'opposent les exécutions des "baroqueux", sur instruments anciens, aux tempos plus rapides (Harnoncourt, Gardiner,

Suite de la page 13

Kuijken, ...). Les mozartiens les plus "conservateurs" préféreront s'en tenir à la version - historique - de Bruno Walter.

Venons-en à l'essence spirituelle du "Requiem". L'oeuvre a dû poser problème à plus d'un homme d'Eglise. Les éléments stylistiques de la partition (par exemple l'utilisation d'un mode du plain-chant grégorien dans le verset "Te decet hymnus" de l'Introït) et surtout ses accents pathétiques, individualistes (on serait tenté de dire romantiques), l'opposent au caractère fonctionnel de la musique destinée à la liturgie romaine du XVIII^e siècle.

Certains y ont vu l'expression d'une conception "maçonnique" de la mort, qui serait incompatible avec le catholicisme (Alfred Einstein, cité par Carl De Nys, "La musique religieuse de Mozart", Deuxième édition corrigée, octobre 1991, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, page 118).

Or, l'initiation de MOZART à la franc-maçonnerie le 14 décembre 1784 n'avait rien d'une conversion à des idées nouvelles. MOZART n'a pas abandonné sa foi religieuse en devenant franc-maçon.

"Pour Mozart, catholicisme et franc-maçonnerie étaient deux sphères concentriques, mais la franc-maçonnerie était la sphère supérieure, la plus vaste, celle qui englobait l'autre : y appartenir, c'était aspirer à la puri-

fication morale, travailler au bonheur de l'humanité, vivre en étroite intimité avec la mort" (Alfred Einstein, cité par Jean-Victor Hocquard, op. cit., page 316).

Dans la célèbre lettre du 4 avril 1787 à son père, MOZART écrit que la mort est la "véritable et parfaite amie de l'homme", mais il précise qu'il faut "apprendre à la connaître" comme telle. Pour que la mort apporte la paix et la sérénité, il faut s'y préparer en se livrant à un travail de réflexion, dépasser le stade de la croyance, de la soumission confiante à la volonté de Dieu.

Son initiation à la franc-maçonnerie lui a apporté une aide à approfondir sa pensée, à dégager plus nettement la raison d'être de toute son existence, ce que Jean-Victor Hocquard a appelé: "démarche de la Quête".

Jean-Victor Hocquard démontre qu'à partir de janvier 1785, cette "démarche de la Quête" s'énonce avec netteté dans la structuration de chaque oeuvre, d'un Mouvement à l'autre, dans tous les genres musicaux.

"En gros cette démarche se résume en ceci : au départ ignorance, anxiété, interrogation; à un certain moment (souvent dans le Mouvement médian) la lumière se fait, apportant l'apaisement. Celui-ci se répercute, dans le Finale, dans les couches superficielles du psychisme" (Mozart, de l'ombre à la lumière, Préface, page 10).

Dans le "Requiem" inachevé, MOZART suit, pour la dernière fois, la "démarche de la Quête", qui va de l'angoisse initiale à l'apaisement terminal : "ce que chante Mozart dans son Requiem, ce n'est pas la nuit de la mort qui tombe, mais la lumière de la vie qui point" (Jean-Victor Hocquard, op. cit., p. 403).

Le Choeur et l'Orchestre Philharmonique de Moscou viendront nous interpréter l'ultime chef-d'oeuvre de MOZART du 23 juin au 10 juillet. "La Conférence" vous offre une réduction sur le prix des places (800 au lieu de 950 francs), pour assister à l'un de ces concerts :

Je 23 juin		
Bruxelles - Cathédrale Saint-Michel		20.30
Lu 27 juin		
Mons - Collégiale Sainte-Waudru		20.30
Ma 28 juin		
Liège - Eglise Saint-Jacques		20.30
Je 30 juin		
Namur - Cathédrale Saint-Aubain		20.30
Sa 2 juillet		
Waterloo - Eglise Saint-Joseph		20.30
Je 7 juillet		
Bruxelles - Cathédrale Saint-Michel		20.30
Di 10 juillet		
Nivelles - Collégiale Sainte-Gertrude		20.30

Les inscriptions se font au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43), de 9 à 12 heures, jusqu'au 13 juin inclus. ■

GESTION INFORMATISÉE DE CABINETS D'AVOCATS

- Un logiciel
- Une formation
- Un contrat d'assistance

Le tout pour 1.000 frs par mois (htva)
Votre sécurité : mes 10 années d'expérience

CONTACTEZ-MOI AU 376.23.93 (TEL/FAX)



Etienne DUPONT
8, rue de Hal
1190 Bruxelles

BILLET D'HUMEUR D'UN JOURNALISTE

Benoît Grevisse

L'ENFER, C'EST LA PIPE !

On a beau dire. On a beau faire. Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. Doc et Difool promènent sur tous les médias la promotion professionnelle d'une émission qui n'a rien inventé. Il y a quinze ans, Menie Grégoire en disait tout autant sur RTL, avec bien plus de finesse. Ce qui a changé, c'est le vocabulaire. Plus plat, plus cru. Cela valait-il vraiment la peine de s'émouvoir et d'offrir à ces sexologues de supermarché l'impression qu'un Pinochet médiatique serait aux portes de notre liberté d'expression ? Moi, je m'inquiète d'avantage d'avoir vu Menie Grégoire remplacée par un mage moderne, doué d'ubiquité radio-TV, qui vous résout vos problèmes de sexe, d'argent, de coeur, d'études ... en deux coups de cuillère à numérogie intuitive. Rangeons Menie Grégoire au placard des souvenirs radiophoniques. Mais tout de même, Doc et Difool, à vrai dire, ils me paraissent bien vieux pour jouer les porte-drapeaux d'une génération sida, CIP, chômage, néo-no-futuriste ... Où sont les jeunes dont ils parlent ? Il y a peu, ils étaient dans la rue, à Paris et dans toute la France, menés par quelques organisateurs boutonneux attendrissants dans leurs évocations naïves du Mai 68 de papa. Mais pas un penseur, pas un meneur politique. Décidément, Mai 68 est bien loin. "Tout fout le camp" comme disait une paroissienne sortant d'un confessionnal déserté par son directeur de conscience. Pas un Cohn-Bendit, pas un Jean-Paul Sartre pour servir de figure emblématique.

J'en étais à ce stade de mes réflexions lors d'une promenade dans Paris : agitation, manifestations anti-CIP, clochards toujours plus nombreux et printemps en avance sur Bruxelles. J'avais, cet après-midi-là, une bonne heure à tuer avant un rendez-vous. L'évocation de Sartre, les bords de Seine, le soleil et les bouquinistes me rappelèrent les propos d'un ami,

fervent défenseur de la flânerie attentive : "Quoi de plus instructif que de se promener dans Lisbonne, d'arpenter ses rues raides et étroites en écoutant le brouhaha des cafés et le sifflement d'oiseaux mis en cages aux rebords des fenêtres. On en apprend plus sur l'Europe du Sud en prenant un taxi portugais de conduite criminelle, slalomant entre les incalculables chantiers de modernisation subsidiés par Bruxelles, qu'en fréquentant assidûment les couloirs de la Commission européenne". Me parlant de Paris, cet ami m'avait demandé s'il m'était arrivé d'aller prendre un verre au Flore.

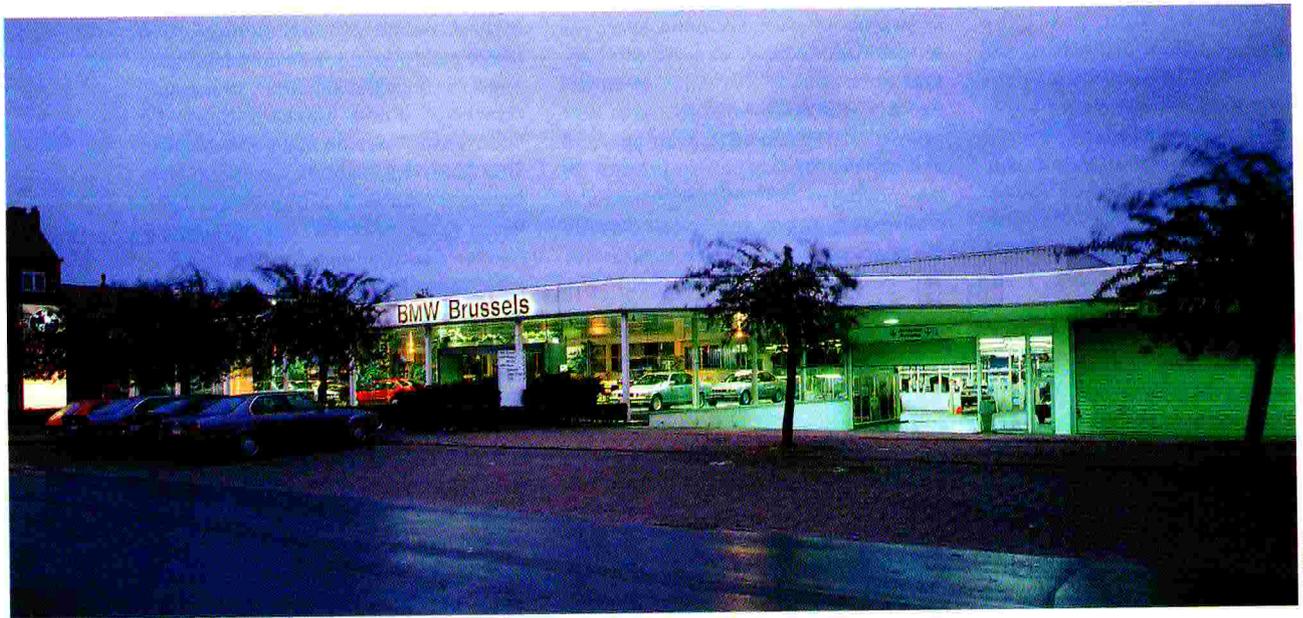
Ah, le Flore, Saint-Germain, l'existentialisme, Sartre, ... Non, je n'étais jamais allé au Flore. Je n'ai pourtant pas besoin d'être convaincu de la nécessité de regarder vivre les gens en prenant un verre. Direction le Flore, ses banquettes de moleskine, le souvenir de Sartre, Beauvoir, Prévert, Audiberti, Adamov ! Me revenait déjà la description émue que fait Jean-Claude Bologne de cette période magique dans son "Histoire des cafés et des cafetiers", ses anecdotes d'un Jean-Paul Sartre ramassant quotidiennement les mégots tombés sous les banquettes afin de trouver, sous l'occupation, de quoi bourrer sa pipe...

J'ai donc poussé la porte du Flore. Moment solennel à la rencontre du passé. Un garçon pressé m'a glissé la carte sous les yeux. Tout compte fait, je ne me sentais pas trop dépaysé. Ce n'était pas franchement beau. Cela avait même un petit air de café bruxellois tout à fait banal. Bien sûr, à deux tables de la mienne, une hypothétique future gloire de la littérature remplissait inlassablement un cahier de note, ne levant son visage fardé façon camouflage, que pour laisser planer un regard vague et bleuté bien au-dessus de la clientèle. Un couple d'Allemands était venu là pour manger de maigres saucisses de Francfort, moutarde et

quignon de pain. Cela me sembla tout d'abord paradoxal. Mais en parcourant la carte, même au cours du mark, leur choix gastronomique m'en parut tout à fait raisonnable. Amateur, je me suis contenté d'une bière "Flore"; et "contenter" est un bien grand mot. Sans jouer les Michelin, je conseillerai en toute modestie à tout Belge digne de ce nom de conserver sa monnaie (certes peu menue en ce cas précis) pour quelques simples bières du pays de la bière.

Face à moi, tandis que l'absence de goût de ce liquide jaunâtre me consternait, une sorte de Marx vêtu d'un blouson de cuir clamait pour le café l'analyse lacanienne d'un disciple installé face à lui. Sa leçon terminée, il attrapa un chapeau noir à larges bords avant de tanguer vers la sortie, barbe haute et bedaine en avant. Je commençais à me demander si tout cela n'était pas tout compte fait un peu surfait, si je ne m'étais pas assis au beau milieu du Walibi de l'existentialisme, lorsqu'une inscription apposée au mur du fond me sauta au visage. "Suite aux plaintes répétées de certains clients, nous prions notre aimable clientèle de ne plus fumer la pipe". Trahison ! Jean-Paul, ils sont devenus fous ! Les ingrats ! La pipe interdite au Flore, mais c'est Churchill sans cigare, Groucho Marx sans moustache, Laurel sans Hardy ... Qu'est ce qu'on nous a fichu là ? Me remettant à peine de mon émotion, je me souvins de cette réflexion que l'on prête au patron du Flore : "Sartre ! ce fut mon plus mauvais client. Il demeurait des heures entières à gribouiller du papier devant une unique consommation du matin jusqu'au soir, jamais renouvelée". Vous avez la vengeance bien basse, monsieur ! Sartre réveille-toi. Je vous le dis, au lieu de guetter le moindre soubresaut de printemps étudiantin, on ferait mieux de tenir à l'oeil les révolutions qui se trament aux comptoirs des cafés !

**BMW BRUSSELS (MEISER):
LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.**



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent pour votre voiture ou votre moto. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. **Si vous aimez conduire.**

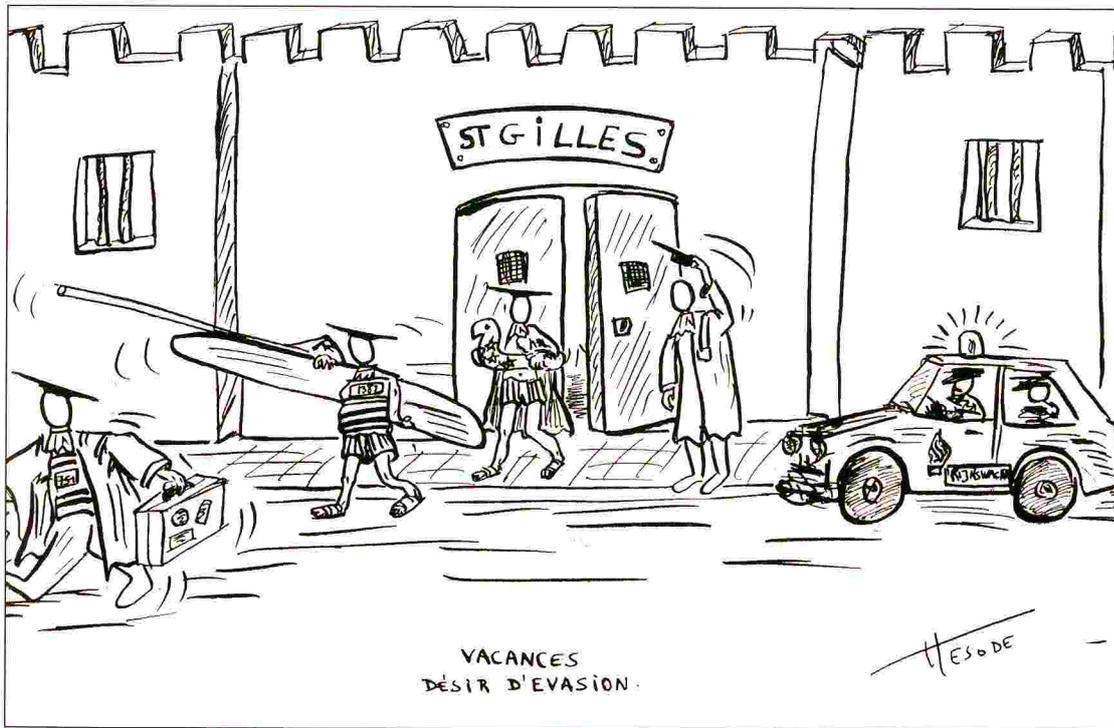


BMW Brussels
Succursale de BMW Belgium s.a.

Avenue L. Mommaerts 2 - 1140 Bruxelles - Tél. 02/730 49 11

DE MÉMOIRE D'AVOCAT: DEUX FLICS ASSASSINS PAR AMOUR

Guy Delfosse



VACANCES
DÉSIR D'ÉVASION.

I

Après quarante stellis

Il y a très peu d'affaires criminelles - en dehors bien sûr des hold-ups sanglants - où l'abus d'alcool (ce facteur qui lève toutes les inhibitions et soulève toutes les barrières morales ou sociales) ne joue pas un rôle déterminant.

Le Président Terlingen l'a tellement bien vécu et compris, qu'il a accordé son patronage enthousiaste aux Alcooliques Anonymes.

Circonstance atténuante, l'intoxication alcoolique ?

Je l'aurais bien voulu, et je l'ai souvent plaidé. En vain. Si l'alcool altère la conscience et atténue le libre arbitre, on est toujours coupable de s'être mis en état d'ébriété.

Mon client le plus éméché au moment des faits se prénomait A.

Quarante (sic) verres de bière ! A. a

son compte. A. a un port d'arme. Et pour cause, il est policier communal.

Il exhibe et brandit son pistolet devant les clients du café.

Tranquillement, il dit : "Je vais tuer ma belle-mère".

On rit bien autour de lui de cette rodomontade.

Mais aussitôt dit, aussitôt fait.

Après quoi, A., apaisé, tranquille, presque dessoûlé, se rend aux autorités.

Mobile: sa belle-mère voulait le séparer de son épouse.

Juste avant qu'on ne plaide sur la culpabilité, une dame inconnue s'approche des avocats de la défense : elle a été l'amie de A., mais, en dépit de tous ses efforts à elle, A. n'a jamais pu jouer qu'avec sa femme.

Cette amitié est donc restée plato-

nique.

Dès lors, le séparer de sa légitime épouse était lui prendre sa vie. Sa vie sexuelle. Sa vie tout court.

Nous, avocats, en l'occurrence mon maître Guy François, qui m'a tout appris du métier d'avocat d'assises, et moi nous sommes très excités. Nous voyons pointer l'acquittement.

Visite au détenu dans sa cellule.

Il est formel. Il préfère le maximum de la peine plutôt que passer pour un semi-impuissant.

Quinze ans de travaux forcés. Une demi-peine exemplairement subie. Une bonne conditionnelle. Aujourd'hui la réhabilitation. Dans le cadre de celle-ci, A. fréquente les alcooliques anonymes.

Aux dernières nouvelles, il se serait remis à picoler un peu, mais raisonnablement.



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

LES CODES LARCIER

avec mise à jour
au 1er janvier 1994

Un avantage incontestable aux juristes qui exigent des Codes tenus **RAPIDEMENT** à jour.

Un avantage incontestable aux juristes qui exigent une méthode permettant de retrouver immédiatement l'état de la législation à tout moment du passé.

Des codes annotés, complets, publiés par une équipe de hauts magistrats.



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Le Bulletin législatif belge

Les tables législatives mensuelles

Sous la direction de
Cl. LAMBERTS, président à la Cour
d'appel de Liège et J.J. WILLEMS,
conseiller à la Cour d'appel de Liège.
Directeurs juridiques des Codes Larcier.

Le Bulletin législatif publie tous les textes d'intérêt général publiés dans le moniteur. Tous les mois, les Tables législatives mensuelles : tables cumulatives depuis le début de l'année, chronologique et alphabétique.

Une nouveauté :
Depuis fin 1993, le B.L. et les T.L.M. publient les concordances avec les Codes Larcier. Une troisième table indique, pour chaque page des Codes Larcier, les références au Bulletin législatif et au Moniteur.

Un complément... aux compléments des Codes

Commandes et renseignements :

Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

DE LARCIER WETBOEKEN

à jour au
15 janvier 1994

Annotés, complets, entièrement édités en néerlandais et mis à jour sans retard selon la méthode éprouvée des Codes Larcier. Sous la direction de Ivan Verougstraete et Ward Forrier, conseillers à la Cour de cassation.

CREDOC

ASBL

Une association au service des juristes

► Bases de données

BJUS : doctrine et jurisprudence belges
BLEX : actualité législative belge
CAPA : faillites et interdictions
CELEX : droit communautaire européen

► Recherches

Renseignements concernant les sociétés belges :
dénominations, statuts, bilans, faillites,...

► Document Delivery CEE

Photocopies des publications officielles :
JOCE, COM...

► Traductions - Légalisations

Traductions libres ou jurées en toutes langues
Formalités de légalisation de documents

► Microbiblex

Édition sur microfiches et/ou microfilms du
Moniteur belge, des annexes du Moniteur, du
Journal officiel CE

► Anprex

Programme d'indexation des loyers

rue de la Montagne, 34 bte 11 • 1000 Bruxelles
Tél. : 02/511.69.41 • Fax. : 02/513.31.95

Suite de la page 17

Comme le dit mon indulgent psychiatre, l'essentiel n'est pas forcément de ne plus boire. C'est de boire bien. En sachant s'arrêter.

Mais, précisément, le malade alcoolique - c'est ce qui fait sa maladie et le différencie de l'alcoolique mondain - peut difficilement s'arrêter. Aussi bien, dans le cas d'un véritable alcoolique, n'y a-t-il souvent de salut que dans l'abstinence.

A. est remarié. Et encore une chance, avec sa nouvelle épouse, cela "marche" comme avec la première, celle qui était à l'origine du drame.

Tout est donc bien qui finit bien. C'est la phrase la plus bête du monde. Ce n'est pas la moins vraie.

Tout de même, dans un cimetière quelque part, il y a une morte innocente dont nul, sauf sa fille, ne se soucie encore. "Les morts, les pauvres morts, disait le poète Lafforgue, ont d'affreuses douleurs".

Le mari de "chouke" ou quand on aime, on a toujours 20 ans

Huit jours avant l'ouverture de son procès, coup de fil de l'aumônier de la prison: "Votre client L. a tenté de se suicider. Son état est considéré comme désespéré. Il est en réanimation à l'hôpital Saint Pierre". "Comment est-ce possible ? N'était-il pas surveillé ?" "Si, mais il avait, à l'insu de tous, stocké et dissimulé les somnifères qu'on était censé lui administrer chaque soir depuis 2 ans. Plus le moment de comparaître aux Assises approchait, plus il était angoissé. Il les a tous avalés d'un seul coup". C'est malin. J'ai été en clinique et sous tranquillisants. Je devais avaler devant l'infirmière mon anaphranyl biquotidien. Et pour cause : le livre "Suicide mode d'emploi", à l'origine de bien des trépas volontaires, nous apprend que quatre boîtes de certains produits, d'usage assez courant, suffisent pour passer l'arme à gauche ...

Me Eric Vergauwen et moi, nous nous précipitons à l'hôpital. L. est dans un coma profond. Nous ne savons que souhaiter de mieux pour lui : qu'il en sorte ou qu'il y reste. L. en sortira. Triste ironie du sort : de sa chambre, on voit la coupole du Palais de Justice. Son premier regard, en reprenant

connaissance, après plusieurs jours de soins intensifs, sera pour le lieu de ses futurs tourments, le menaçant "mammouth" qu'il avait voulu fuir à tout prix ...

L. est poursuivi pour avoir tué. Sa femme et son beau-père. Meurtre de la première. Assassinat du second. Autrement dit, préméditation pour un des deux crimes. L'un suffirait déjà à lui valoir la perpétuité. L'autre est passible de la peine de mort.

L. est agent de police. Le précédent l'était aussi. Plus les "ripoux" pour qui, mais c'est une autre histoire, je plaiderai deux fois en correctionnelle (1). Passons. Aucun corps de métier n'est à l'abri d'infractions graves au Code pénal. C'est tout ce que je voulais faire remarquer. Mais généraliser serait évidemment abusif ...

L. adorait sa femme. Ce qui ne l'avait pas empêché, à un moment donné de leur vie conjugale, de la laisser jouer les "étoiles filantes" et michetonner pour mettre un peu de beurre dans les épinards du ménage.

Flic de profession et proxénète occasionnel, le cumul de ces deux qualités lui sera assez reproché.

L. totalement épris de son épouse, ne pouvait accepter, admettre qu'elle l'ait quitté pour retourner chez ses parents. Il ne se résignait pas et, demeuré seul, pleurait chaque soir. Quand ce n'était pas la tristesse qui l'abattait, c'était la colère, le ressentiment, l'aigreur qui envahissaient son cœur littéralement brisé.

Un beau jour, il prend son courage à deux mains et sonne chez ses beaux-parents, bien décidé à récupérer sa femme par tous les moyens. Mais uniquement, plaidions-nous, dans ce but.

Pas du tout, rétorque l'accusation, dès l'origine, sa décision de tuer est prise. Il veut abattre son beau-père, responsable à ses yeux de l'éclatement de son ménage. Preuve de la préméditation : au moment des faits, il est armé (C'est peu subtil ! Policier, il avait toujours son arme de service sur lui !).

Certes, plaidions-nous encore, dès que le beau-père lui ouvre, il le braque.

Mais, c'est pour l'intimider. Il veut, par la menace, reprendre sa femme.

... Pauvre femme qui, témoin de la scène, veut aussitôt s'interposer, protéger son père, faire écran entre celui-ci et son mari, déchaîné.

La gâchette de l'arme n'est pas assez dure (mais pourquoi diable en avoir défait la sûreté ?). Le coup de revolver part presque tout seul. L. tire deux ou plusieurs fois, peu importe. La première balle est pour l'épouse, à laquelle L., toujours amoureux, ne voulait cependant aucun mal. La, ou les, suivante(s) sont pour le beau-père abhorré, le mauvais conseiller, le mauvais génie de l'épouse, le responsable de la ruine de son ménage et de la débâcle conjugale.

Il nous paraît certain qu'en ce qui concerne l'épouse, dont il n'était à aucun moment prévu qu'elle soit abattue, ce sont des coups et blessures volontaires, ou même involontaires, ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Pour le beau-père, l'accident est également plaidable, mais un verdict de meurtre paraît hélas ! plus probable. En tout cas, la thèse de l'assassinat doit être rejetée. La préméditation n'est absolument pas prouvée.

Me Vergauwen et moi, nous avons confiance. C'est la première fois que nous plaidons ensemble, mais ce m'est une grande joie de collaborer avec mon illustre cadet (Me Vergauwen était déjà un grand "pro" des Assises. Moi, c'était ma première affaire criminelle). La division du travail entre nous (La personnalité de l'accusé pour l'un. Le fait punissable pour l'autre. Le pseudo-meurtre de la femme pour l'un. Le pseudo-assassinat du beau-père pour l'autre) ne pose aucun problème. Avec pour seul objectif le meilleur sort possible pour le client, chacun apporte de l'eau au moulin de l'autre, fait des suggestions, émet des idées sur le chapitre qui n'est pas le sien propre. Pas question de vanité, de rivalité entre nous. Il ne s'agit pas d'être le plus talentueux, mais seulement à deux, en nous épaulant réciproquement, et en plaidant chacun dans notre registre, d'obtenir le meilleur résultat. Je dois dire que cette solidarité affectueuse et désintéressée entre co-défenseurs, j'aurai la chance

(1) Il y eut les policiers voleurs d'lxelles et les policiers corrompus du marché de Jette.

Suite de la page 19

de la retrouver avec tous mes partenaires ultérieurs: Guy François, Fernande Motte-de Raedt, le bâtonnier Xavier Magnée, Pascal Vanderveeren, Marc Preumont, Ivan et Olivier Collon, le bâtonnier Chevalier (de Tournai), Viviane Ducroux, Chantal Blanchoud, Anne Krywin, Michel Graindorge, ... Quels liens d'amitié cela tissait entre nous. Que de chaleureux et pathétiques souvenirs en commun !

Le client L. nous aide et nous dessert à la fois. Il pleure, sans se forcer. On le sent plus que triste, plus qu'ému, vraiment bouleversé. Mais il s'obstine à appeler la défunte "chouke" ou "ma couque adoroie" et à crier son amour posthume en "echte brusseleer". Ce langage familier ne passe pas toujours, ne franchit pas, comme on l'aurait voulu, la rampe du boxe des accusés. A plusieurs reprises, nous avons surpris quelques "méchants jurés" en train de sourire ou ricaner à contretemps ...

Le verdict est une catastrophe. C'est oui aux deux questions. L. est reconnu coupable d'un meurtre et d'un assassinat. Le Substitut du Procureur général se lève alors. Il requiert, pour ce double crime, la peine de mort, refusant à L. la moindre circonstance atténuante.

Eric et moi, nous sommes effondrés et c'est avec l'énergie du désespoir que nous plaidons sur la peine.

Après avoir brossé un tableau que je veux saisissant de l'enfermement carcéral, en transes et rouge d'indignation, je hurle à la Cour et aux jurés (qui délibèrent ensemble sur la peine): "Qu'est-ce que ce funèbre cirque ? A quel triste jeu joue-t-on ? Bourrelé de remords, mon client a voulu s'auto-punir et se donner la mort. La mort, il ne demandait qu'elle. A quoi bon l'avoir ressuscité si c'est pour le condamner à mort à nouveau, à l'issue de ce qui aura été moins un procès qu'un simulacre, une barbare cérémonie expiatoire".

Cette fois, nos efforts portent enfin. Lorsque l'arrêt est prononcé, il mentionne l'existence de multiples circonstances atténuantes et descend de plusieurs degrés dans l'échelle des peines. L. est finalement condamné à vingt ans. "Quand on aime, on a toujours 20 ans" écrira cyniquement un chroniqueur judiciaire.

De ces vingt ans, L. détenu modèle, en fera un peu moins de sept avant d'être libéré conditionnellement, les premiers jours légalement possibles (un condamné à temps est libérable pour bonne conduite au tiers de sa peine - mais, le plus souvent, ce n'est qu'en théorie qu'il en va ainsi - la pratique est infiniment plus rigoureuse hélas !).

D'abord, comme souvent avec les criminels passionnels, le risque de récidive (ou alors on devrait imaginer le criminel placé dans exactement les mêmes circonstances et dans le même contexte) était nul. Ensuite L., habitué à rédiger ses P.V. de police d'une petite écriture minutieuse et soignée, calligraphiait très bien.

Ce détail n'avait point échappé au ministre compétent. Notre illustre et vénéré confrère Piet Vermeylen, alors ministre de la Justice (un ministre-avocat comme l'était Gol et comme l'aurait été Roger Lallemand si la participation et le Palais l'avaient bien voulu) était aussi Président de la Cinémathèque de Belgique. Il avait besoin, pour celle-ci, d'un employé bon marché, peu exigeant, serviable et instruit, capable de remplir d'une fine écriture les fiches relatives aux nombreux films conservés dans cette institution que l'admirable Jacques Ledoux, son conservateur, le Langlois belge, a porté à un tel niveau de qualité que l'on vient de loin pour consulter ou visionner ses archives.

L. fit longtemps l'affaire. Je pense qu'il n'y est plus. Le désespoir est revenu avec l'âge et il s'y est, m'ont dit ses proches, enfoncé de plus en plus, en proie à la plus affreuse des solitudes, au plus lancinant des remords.

Comme quoi le crime, même d'amour, ne paye jamais ...

90mm x112mm

Tant que l'ordinateur ne sera pas à votre écoute...



Une étude menée aux USA dans le milieu des affaires le prouve: les cadres qui, pour leur correspondance commerciale, préfèrent les fonctions d'audition d'un Dictaphone au clavier d'un ordinateur en réseau, travaillent 7 à 10 fois plus vite et 22% plus

avantageusement. En résumé: tant que l'ordinateur ne sera pas entièrement à votre écoute, évitez de perdre de votre précieux temps. Et surtout, exigez bien un Dictaphone, celui dont le nom est imprimé sur chaque appareil.



Dictaphone

A Pitney Bowes Company

Dictaphone Company Ltd, Av. des Jardins 35, 1030 Bruxelles, Tél. 02/245 56 51, Fax 02/245 82 92

The Voice of Business.

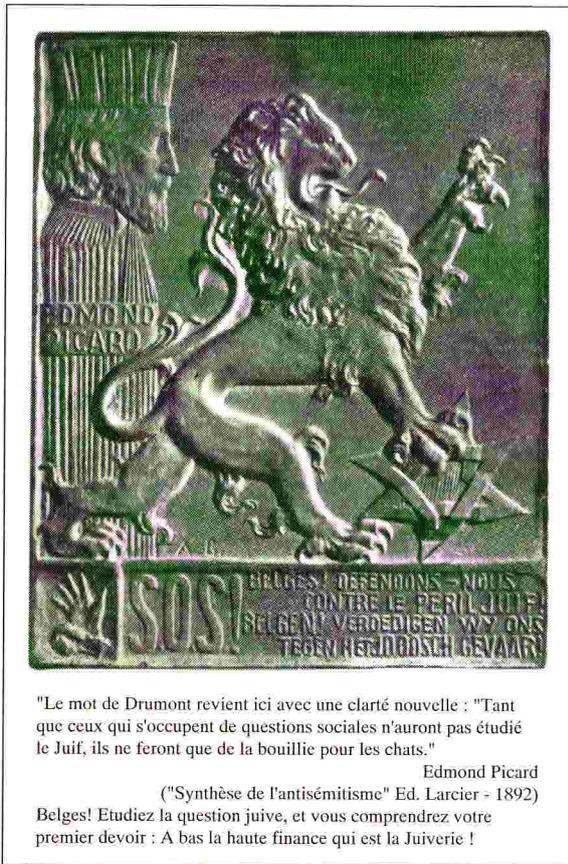
EDMOND PICARD, UN JURISTE DE RACE

Le 10 février 1994, j'abordai la première chambre de la cour d'appel avec candeur, mêlée de circonspection. Foulek Ringelheim avait choisi de nous entretenir d'Edmond Picard.

Bien que redoutant la propulsion qu'ont les juristes à verser dans l'hagiographie de leurs pairs, j'étais intriguée par le titre de la conférence, qui ne cadrerait guère avec les desseins qu'un peu vite j'attribuais à l'orateur. Comme beaucoup, j'avais pour tout bagage quelques repères incertains : la fin du dix-neuvième siècle, un grand tribun démocrate, homme de loi et de lettres, fondateur du Journal des Tribunaux, un nom de rue, un tableau en pied et un buste ...

Dès les premiers mots, il fut évident que Foulek Ringelheim était résolu à renverser cette belle imagerie officielle du juriconsulte, socialiste et franc-maçon, pour faire - enfin - la place à l'antisémite acharné et haineux. Il planta le décor bruxellois, laïque et éclairé, très "avenue de la Toison d'Or et rue Ducale", où évoluait celui qui n'hésiterait pas à écrire : "Le juif prend sans produire, il suce, gonfle comme la sangsue, sans augmenter le patrimoine commun, résorbe sans équivalent compensatoire. Comme le joueur, il se déplace stérilement, échange sous la forme odieuse du gain excessif, symbolisé par l'usure."

Ainsi donc, nous apprîmes que Picard avait sombré dans l'antisémitisme le plus virulent. Il n'hésitera pas à trahir - certes indirectement - le serment de l'avocat lorsque, à l'invitation pressante de Charles Van Lerberghe, il refusera, à l'heure du triomphe des



Fac simulé d'une carte postale éditée en 1939

antidreyfusards, de soutenir Zola. Ce faisant, il aurait collaboré à une cause qu'il réprouvait au point d'égarer son libre arbitre, lequel eut dû le conduire à manifester son soutien le plus ardent à un homme injustement inquiété. Il dira : "Nous n'avons pas, nous autres aryens, à prendre le parti d'un juif, sa cause fût-elle juste."

Picard a laissé de nombreux témoignages écrits de ce qui devait "engraisser la terre où fleuriront les chambres à gaz et les fours crématoires." (1) Un "Essai sur l'Aryano-sémitisme", la "Synthèse de l'Anti-sémitisme et enfin "Jericho", comédie en trois actes et vingt-quatre tableaux, dont, à en croire les extraits entendus, la piètre qualité

littéraire a bien mal servi sa cause.

Foulek Ringelheim sait le poids des mots. Il était passionné, mais sans virulence. Ses paroles, justes et fortes, ont servi une démonstration implacable. Son bouillonnement intérieur était contenu par une maîtrise où pointait l'ironie, ce rempart contre l'emportement.

Une fois encore, il nous était donné à comprendre qu'à l'aube de la modernité, la fureur antisémite nourrissait les rancoeurs de ceux qui redoutaient les grands bouleversements politiques et sociaux qui les menaçaient si directement.

"Tout paraît impossible ou affreusement difficile, écrivait Maurras, sans cette providence de l'antisémitisme. Par elle, tout s'arrange, s'aplanit et se simplifie."

Mais qu'une telle rage se soit emparée du cœur de celui qui mena le combat du progrès politique et social, voilà qui ne cesse de surprendre. Et l'on cherche une explication.

Picard aurait-il été gagné par cet esprit nationaliste qui a gangrené la fin du siècle ? Cela ne paraît pas compatible avec les qualités d'humaniste qu'on lui prête. C'est pourtant lui qui prônait un art social et collectiviste belge. N'écrivait-il pas qu'il fallait "voir le milieu belge, penser en belge" ? L'âme belge, cette parfaite synthèse des deux composantes "latine et germanique, de l'âme aryenne" ! Esprit de clocher ou coupable inclination ?

On frémit de devoir envisager l'explication ethnique - la pire de toutes - alors que les combats de l'heure

(1) Gilbert Sadi Kirschen, président de la Conférence du Jeune Barreau, Discours à la rentrée solennelle du 19.11.1955, J.T., 1955, p. 652.

PROFESSIONS LIBÉRALES

"Professions Libérales" est une publication de la maison d'édition Ced-Samsom. Notre maison, que vous connaissez sans doute déjà, publie en outre plus de 60 lettres d'information rédigées par des rédacteurs internes spécialisés qui peuvent également s'adjoindre les conseils et l'expérience d'un réseau d'auteurs externes renommés. Cette longue expérience, vous la retrouverez dans la lettre d'information "Professions Libérales".

"Professions Libérales" vous propose 8 pages d'informations et de conseils sur le plan fiscal et juridique, ainsi qu'en matière d'assurances, de pensions et de sécurité sociale. Vous y trouverez aussi tous les quinze jours des articles sur des sujets bancaires et financiers.

Que ce soit en matière d'impôt, de T.V.A. ou dans les domaines des assurances et des pensions, les informations et les conseils que cette lettre renferme sont illustrés par des exemples et se révèlent précieux pour tous ceux qui ont besoin d'une documentation concise et complète. Par ailleurs, il vous est possible de participer personnellement au choix du contenu de la lettre d'information. Pour ce faire, il vous suffit de communiquer vos suggestions à la rédaction par le biais du service 'Forum' destiné aux abonnés.

Vous sentez-vous concerné par ces thèmes ? Souhaitez-vous mieux connaître la lettre d'info Profession Libérales ? Nous vous proposons un abonnement d'essai gratuit durant 3 mois !

Avez-vous encore d'autres questions ?
N'hésitez pas à prendre contact avec Denis Mathen, responsable de la lettre d'info Profession Libérales. Tél. 02/723 10 67.

La lettre d'info Professions Libérales

Oui, je souhaite profiter de cette offre d'abonnement gratuit durant 3 mois à la lettre d'info "Profession Libérales".

Entreprise

Nom

Rue

N°

Code postal

Localité

Date

Signature

A renvoyer à Ced-Samsom, à l'attention de **M^{me} Corry Govaerts - Kouterveld 14 - 1831 Diegem - Fax : 02/723 12 61**

La lettre d'information "Professions Libérales" est une lettre bimensuelle de 8 pages. Un abonnement comprend aussi deux numéros spéciaux ainsi que la disquette Bibliotext qui contient l'index et les textes intégraux de tous les articles parus en '93 dans la lettre d'info 'Professions Libérales'

Ced-Samsom • Kouterveld 14 • 1831 Diegem • Tél. 02/723 10 85

M.S.W. et C.A.S. associés LES LOGICIELS DE COMPTABILITE POUR LES PROFESSIONS LIBERALES ET LES ENTREPRISES

Pour l'avocat
MEDIA-AVOCAT

Livre journal
Amortissements
Frais, ventilation, frais mixtes
Déclaration annuelle d'impôts
Documents légaux y compris annexes à la déclaration
Suivi des comptes clients dossier par dossier

Pour les cabinets d'avocats
C.A.S. - COMPTA

Suivi des comptes clients
Multipériodes
Multidevises
Suivi des prestations fournies
Développements personnalisés

SERVICE D'ASSISTANCE

Rue de Neerpède 218 et av. H. Limbourg 52 • 1070 Bruxelles

Tél. : 02/521.23.46 • Fax : 02/520.04.14

R.C.B. 524.708 et 477.355

Suite de la page 21

étaient à la défense d'un ordre moral et social que l'économie menaçait et où "la dure loi des banques", le commerce en profonde mutation, les exodes ruraux incitaient à chercher des responsables. On connaît le débat: pour les uns, l'air du temps était à l'antisémitisme verbal. Il remplissait son rôle d'exutoire. Ses tenants croyaient à des valeurs supérieures à l'individu : la patrie, l'armée, l'ordre, l'Etat.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui voient dans cette période d'outrances verbales et d'impardonnables dérapages judiciaires le terreau de l'antisémitisme contemporain et l'origine du fascisme et du nazisme. Mais à l'époque, les voix qui se sont élevées servaient bien souvent leur propre idéologie. Péguy a fustigé ceux qui trahissaient l'idéal de justice : "L'immortelle affaire Dreyfus ... fut, comme toute affaire qui se respecte, une affaire essentiellement mystique. Elle vivait de sa mystique. Elle est morte de sa politique.

Ce débat anima la fin de la conférence de Foulek Ringelheim. Personnellement, j'incline à croire, quel que soit le contexte historique et le goût de l'époque pour les excès de mots, qu'un monde ne peut sortir indemne d'avoir osé ainsi d'immondes suspensions.

Nous continuions à échanger nos impressions dans la pénombre de la galerie qui jouxte la première chambre, lorsqu'un immense fracas ébranla le péristyle de la Cour de cassation. Un bref instant, le temps se figea.

Il ne fallut pas longtemps pour que nous réalisions qu'un iconoclaste, qui pendant vingt-cinq ans a dû passer bien souvent par là, avait soudain ourdi une petite révolte de palais et s'en était pris au buste de Picard. De nos jours, les révolutions sont médiatiques ou ne

sont pas. Aussi n'ai-je pas été surprise d'apercevoir un flash qui n'a pas manqué d'immortaliser ce haut fait.

Piquée par la curiosité, je me suis rendue à la galerie de bustes en songeant à la mésaventure de deux employés municipaux tchèques qui s'étaient vu intimer l'ordre par le protecteur de Bohême-Moravie de déboulonner la statue de Mendelssohn qui ornait, avec d'autres musiciens, la balustrade du parlement tchèque. Celui-ci avait été transformé en maison de la culture allemande. Ignorant à quoi pouvait bien ressembler Mendelssohn, les deux comparses s'en remirent aux cours d'idéologie et de "science raciale", qui,

diapositives à l'appui, montraient des nez, rien que des nez. Mendelssohn devait avoir le plus grand ! Et voilà comment ils s'apprêtèrent, sous l'oeil horrifié d'un aspirant SS, à déboulonner ... Wagner (2).

A la Cour de Cassation, les choses sont mieux faites : le buste porte le nom d'Edmond Picard. Il avoisine celui du Bâtonnier Braffort, et personne ne les confond.

Le lendemain, les journaux nous apprenaient qu'à Tel Aviv, le "Voyage au bout de la nuit" de Céline serait prochainement traduit en hébreu.

Geneviève Tassin

Holty
White Pepper
Shirts & Garments

Fabricant
de
CHEMISES HOMMES

vous ouvre son entrepôt les :

mardi et vendredi de 12h à 19h

lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h

Av. Louise, 203 • 1050 Bruxelles

Tél.: 02/644.00.31

(2) Jiri Weil, "Mendelssohn est sur le toit", roman traduit du tchèque, Denoël, 1993.



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TEL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN
OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Annuaire administratif et judiciaire de Belgique 1993 - Administratief en gerechtelijk jaarboek voor België 1993.

ISSN 0066-2461. - 1994, 1.350 p., **5.950 F.**

Les assurances de l'entreprise. — Volume 2. Actes du colloque tenu à l'Université libre de Bruxelles les 2 et 3 décembre 1993.

ISBN 2-8027-0878-3. - 1993, 732 p., **4.200 F.**

L'institution de la conciliation dans le cadre du GATT. Contribution à l'étude de la structuration d'un mécanisme de règlement des différends, par Éric CANAL-FORGUES.

ISBN 2-8027-0824-4. - 1993, 687 p., **4.900 F.**

Essai sur la définition des traités entre Etats. La pratique de la Belgique aux confins du droit des traités, par Philippe GAUTIER.

ISBN 2-8027-0829-8. - 1993, 619 p., **4.400 F.**

Le Pacifisme européen 1889-1914, par Verdiana GROSSI.

ISBN 2-8027-0870-8. - 1994, 512 p., **2.400 F.**

La police de l'audiovisuel, par François JONGEN.

ISBN 2-8027-0867-8. - 1994, 544 p., **3.450 F.**

Une clef pour l'Europe, par Jacques LEPRETTE.

ISBN 2-8027-0879-1. - 1994, 425 p., **2.550 F.**

Protection des droits fondamentaux du contribuable.

ISBN 2-8027-0856-2. - 1993, 296 p., **2.600 F.**

Les réformes institutionnelles de 1993. Vers un fédéralisme achevé ?

ISBN 2-8027-0883-X. - 1993, 469 p., **3.200 F.**

Relations familiales internationales.

ISBN 2-8027-0875-9. - 1993, 483 p., **3.500 F.**

Résolutions et déclarations du Conseil de Sécurité (1946-1992). Recueil thématique. Préparé par Karel C. WELLENS.

ISBN 2-8027-0885-6. - 1994, 991 p., sous presse.

Droit d'auteur et copyright, par Alain STROWEL.

ISBN 2-8027-0853-8. - 1993, 724 p., **3.600 F.**

Le traité de Maastricht. Genèse, analyse, commentaires.

ISBN 2-8027-0852-X. - 1993, 804 p., **4.850 F.**

Contrôle externe des finances publiques, type latin. Etude comparative de l'importance des cours des comptes de Belgique, de France et du Zaïre, ainsi que de l'impact de leur contrôle sur l'exécution du budget de l'Etat et sur les interventions du trésor au profit des organismes d'intérêt public, par WEMO DJUNGA.

ISBN 2-8027-0871-6. - 1993, 405 p., **3.250 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en huit classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **19.500 F**

A jour au 1^{er} septembre 1993

Pour les étudiants, prix spécial plus 4 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 15.500 F., 3 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

HEUREUX QUI COMME ULYSSE



Le Lac Chungara

Jamais un voyage de la Conférence du Jeune Barreau ne nous avait emmenés si loin de notre Palais. Jamais nous n'avions, tel Tintin, marché sur la lune. Jamais des confrères n'avaient - en tel nombre - marché si haut sur notre terre mais sous la houlette joviale et rieuse de Michel et de Patricia. Tous ces "jamais" font désormais partie de notre passé...

Et dire que nous avons failli ne pas partir, la direction commerciale de la compagnie LAP, qui devait nous emmener de Bruxelles à Santiago via Asuncion, Madrid et Recife, ayant déclaré forfait à quelques jours du départ pour d'obscuras raisons commerciales, mais qui se comprendront mieux à la suite de l'enquête menée par notre Sherlock Holmes local qui a soupçonné les dirigeants de cette compagnie nationale d'une république à la Picaros de préférer un juteux trafic d'armes avec les Etats-Unis pour nourrir une "contra" locale au transport d'un groupe de terroristes du voyage comme le sont nos voyageurs traditionnels, nous aurons l'occasion d'y revenir.

C'est donc grâce à l'ingéniosité commerciale de notre Président, alliée

à la bonne volonté de la Varig et de son responsable belge, Jean-Pierre Doucet, encore saoulé du souvenir du voyage d'Yves Oschinsky au Brésil, que nos bonshommes, leurs bonnes femmes ou celles qui, sans le savoir, allaient le devenir au cours du voyage, se sont embarqués un vendredi frileux de février pour Rio de Janeiro.

A part cinq originaux qui avaient décidé comme des soixante-huitards attardés de retourner sur les lieux de leurs crimes passés ou futurs, tous les autres n'ont vu de Rio que le tarmac de l'aéroport mais qu'étaient douces et fraternelles ces retrouvailles de cinq bronzés avec un groupe qui courageusement avait traversé l'Atlantique Sud et de nuit s'il vous plaît.

C'est donc un groupe coloré de blancs, de verts et de bruns qui a débarqué à Asuncion, où Edgard D'Hose, qui entendait se faire remarquer pour sa première journée de son premier voyage Jeune Barreau, décida, avec la complicité de la compagnie aérienne, d'égarer sa valise et de causer à son Président ses premiers mais non ses derniers tourments...

Après un survol féérique des Andes que l'on découvrait à peine à travers

les hublots opaques du DC8 de la LAP, le groupe arriva éreinté mais heureux à Santiago du Chili baigné pour la circonstance d'un chaleureux soleil de fin d'été.

Premiers regards furtifs et intéressés sur cette ville du bout du Monde sorte de Madrid en plus sud-américain, désertée le temps du week-end par ses habitants qui profitaient eux de leurs derniers jours de vacances alors que les nôtres commençaient à peine...

A l'hôtel, les clans se forment, certains rouspètent sans raison pour la remise tardive de leurs clés. Certains s'écroulent de fatigue et d'autres, que je tiens pour les plus aventuriers, se retrouvèrent très vite à la terrasse d'un café de cette belle Place d'Armes, véritable centre vital de Santiago et humant leur bonheur d'être là...

Un premier dîner typiquement chilien au "Norviller" et c'est déjà la découverte de parilladas aux viandes exquises et des premiers grands crus chiliens...

Le traditionnel tour de la ville du lendemain et la visite de quelques musées ou églises ne dissipera pas notre bien être commun...

Suite de la page 25

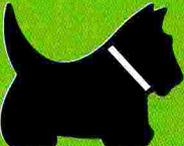
Ensuite c'est le grand Nord et sa capitale Arica située à quelques dizaines de mètres du Pérou qui nous hébergera pour une première approche d'un séjour balnéaire en plein désert.

Couleurs d'une photo de David Hamilton faites de dunes jaunes, d'une mer grise et bleue et d'un brouillard diffus qui se dissipe pour notre plus grand plaisir aux environs de midi; telle est la couleur du temps à Arica en février.

Un vol de goélands et de pélicans passe au dessus de la piscine de l'hôtel où les corps de certaines participantes commencent à rougir sous l'assaut des rayons du soleil et du regard concupiscent de l'un ou l'autre monsieur.

Le soir, Michel nous incite à la prudence, le lendemain est consacré à la visite du Lac Chungara situé à la frontière Bolivienne à plus de 4. 500 mètres d'altitude et il est conseillé de ne pas fumer, de ne pas boire et de se coucher tôt.

Software Training Center

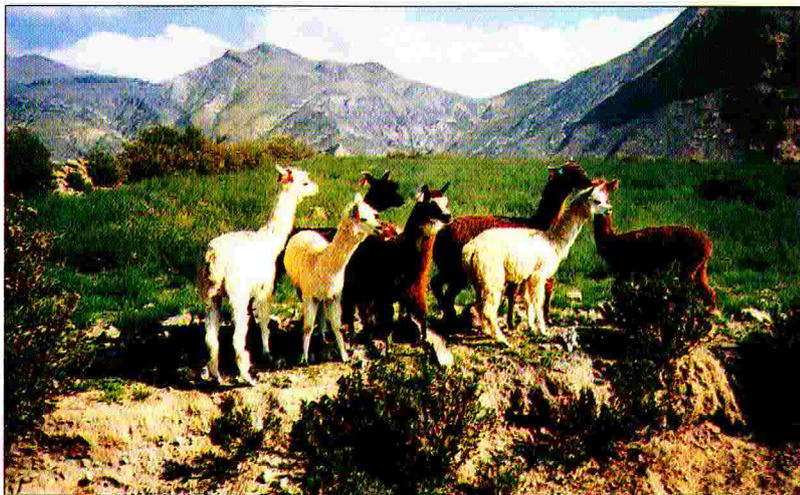


PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et Inscriptions
02/374.12.29



Les Alpacas

Le jour fatidique, tout le monde, sûr de son destin, s'embarque souriant dans le car.

A 3.200 mètres près de Putre, les premiers symptômes de la "sorroche" ou "mal des montagnes" se manifestent et nous abandonnons la plus courageuse d'entre nous.

Comme il fait exceptionnellement beau et que - fait rarissime en cette saison d'hiver "boliviano" - pas un nuage ne cache les volcans enneigés, Michel décide sous les conseils de Jorge, notre guide, que nous déjeunerons plus tard. . . et qu'il se justifie de continuer l'ascension qui nous amènera au Lac Chungara.

Le volcan Parinacota du haut de ses 6.300 mètres contemple les quelques soixante avocats qui ont continué leur périple dans un paysage d'abord désertique qui fait place, avec l'altitude, à la vie.

Les vigognes, lamas et autres alpacas sont au rendez-vous pour le plus grand bonheur des photographes et nous voici arrivés au lac le plus élevé du monde.

Est-ce la loi des compensations d'être si haut ou l'ivresse des altitudes qui a conduit certains d'entre-nous à en perdre l'équilibre et momentanément

l'esprit... !

Telle une mélodie de musique andine, nombreux ont été les amis ou les maris qui en appelaient à la bouteille d'oxygène salvatrice qui allait ranimer qui son compagnon, qui son conjoint.

Le service 100 a fonctionné à merveille et les voitures affrêtées à cette fin ont rapidement emmené quelques 1.000 mètres plus bas, ceux qui n'avaient pas hésité à renoncer à boire ou fumer ou s'étaient couchés tôt...

La Montagne ne pardonne pas à ceux qui ne respectent pas les plus strictes consignes de sécurité. . .

Nous avons vécu une première journée exceptionnelle et nos organismes souffrent d'un dénivelé de plus de 9. 000 mètres sur la journée...

Un petit vol de la Ladeco nous amènera à Antofagasta, capitale du Nord aux portes du désert le plus aride du monde. . . le célèbre désert d'Atacama.

Un déjeuner "Hamburger" dans une ville sinistre de fin du monde, nous permettra de redécouvrir les talents de meneur d'hommes et d'organisateur d'un Carlos Amores au mieux de sa forme.

La traversée mythique du Tropique du

Capricorne est réalisée en moins de temps qu'il ne faut pour le dire ou l'écrire et nous arrivons à Chacabuco, lieu symbolique, sorte de site archéologique industriel qui a servi de camp de concentration à Pinochet pour asseoir sa dictature face aux forces de la démocratie.

Jorge notre guide, a les larmes aux yeux lorsqu'il évoque cette période du passé de son pays et il nous fait partager son émotion; à ce moment nous nous sentons tous solidaires de ceux qui ont perdu un parent ou un ami, victimes de la défense de leur idéal de liberté et de fraternité. . .

De Calama, ville minière et étape, la plupart d'entre-nous ne garderont qu'un souvenir fugace d'une ville champignon dans un très lointain Far-South West.

Le temps d'une visite de Chuquicamata, la plus grande mine de cuivre à ciel ouvert au monde et voici notre groupe parti pour ce qui sera pour la plupart d'entre-nous le meilleur souvenir du voyage. . . la Vallée de la Lune.

Quel spectacle inoubliable que ce mélange de roches, de sables, de micac au ponant du soleil. . . !

De San Pedro de Atacama, nous garderons le souvenir ému d'un oasis plein de calme et d'une petite ville au charme désuet mais tellement authentique.

Tout aura été réussi lors de ce séjour dans cette ville qui abrite le musée du père Lapaige et Miss Chile, la plus vieille momie au monde qui avait - y compris sa denture et sa chevelure, gardé (presque) tous les attributs de sa jeunesse.

Qu'il s'agisse d'un asado organisé chez le guide local Ricardo - adulé par certaines pour son charme et sa beauté - et honni par d'autres pour son manque de professionnalisme; des soirées musicales où la musique des Andes et les airs du groupe Illapu se mêlaient aux Blues de notre ami Mimi Mussche qui connut une nuit longue et... dif-



ficile; des déjeuners dans des restaurants aux patios charmants; des rencontres avec les nouveaux hippies de cet Eden nouveau où une excursion au "Laguna Verde" à plus de 4.500 mètres d'altitude aux confins de la Bolivie, ennemie du Chili et dont la frontière est une zone interdite aux touristes que nous sommes.

J'allais oublier que nous avons fêté dans une ambiance extraordinaire les anniversaires de Jacques Van Gelder et de Yves Oschinsky où Dominique Balzat a fait preuve - une fois de plus - de son extrême gentillesse.

Puis il y eut cette déjà célèbre visite du salar d'Atacama où Eric Wagemans avait - décision funeste pour lui - décidé de quitter son groupe d'amis pour voyager dans un bus qui allait... s'enliser quelques heures plus tard. Mosaïque de souvenirs : sommets enneigés des Andes, crachats de fumées du Volcan Lascar, plateaux blancs de sel, ailes rosées des flamants, petits lacs bleus, rouges ou verts.

Cette journée fut celle des héros du désert perdus pendant de longues heures sous un soleil implacable, privés de nourriture jusqu'à 17h30 épargnant sous les conseils éclairés et parfois inutiles de Philippe d'Haeyere les quelques gouttes de salive qui leur restait et étant plus attentifs aux conseils éclairés et efficaces d'un Carlos au mieux de sa forme.

Ce jour là, des Suzanne Oschinsky, des Claudie Baum ont forcé - comme tout au long du voyage - notre admiration et renforcé l'amicale affection que nous leur portions déjà.

Après cette journée épique, c'est en pleine nuit que nous quitterons San Pedro pour atteindre - après une route difficile et éprouvante - les geysers de "El Tatio".

Quel moment extraordinaire que de découvrir au soleil naissant, le paysage de pierre et de glace arrosé de mille fontaines de vapeur et d'eau bouillante.

Le diable n'est pas loin. . .

Il fera de nouvelles victimes telle cette dame enfermée dans le car par un chauffeur empressé ou notre chère Bernadette Reginster, victime expiatoire de l'altitude comme elle l'avait été quelques années plus tôt de l'eau de source de Benares. . .

Un bon petit déjeuner et le retour vers le plateau de Chiu-Chiu auront cependant raison du malin.

Un dernier repos bien mérité à Calama et nous retournons - le coeur riche d'images - vers Santiago.

De ce dernier séjour dans la capitale du Chili, nous garderons le souvenir d'un Edgard D'Hose derviche tourneur

Suite de la page 27

- à la recherche de ses ami(e)s refoulés dans un autre hôtel que le sien, d'une soirée pleine de charme et d'amitié dans le quartier de Bellavista et d'une réception à l'hôtel de Ville par une sorte de Jean-Paul Belmondo qui nous a offert un pin à l'effigie des armes de la capitale du Chili.

De Santiago à Vina del Mar, terme du voyage, il n'y avait plus qu'un pénultième trajet en car pour retrouver un Pacifique aux couleurs de mer du Nord.

Certains trouvèrent là un repos bien mérité tandis que d'autres arpentaient sous l'oeil goguenard des éléphants de

mer et des phoques, la très pittoresque route côtière.

Souvenir de Valparaiso, ville de fin du monde au charme désuet et aux maisons de bois, un dernier trajet en funiculaire et déjà le voyage touche à sa fin.

Le souvenir ému de Salvadore Allende natif de Valparaiso accompagné d'ultimes rencontres avec des personnalités locales permet à notre Président de créer au Chili, une antenne d'"Avocats sans frontières".

Un dîner d'adieu, le traditionnel toast d'un futur Président qui s'est voulu

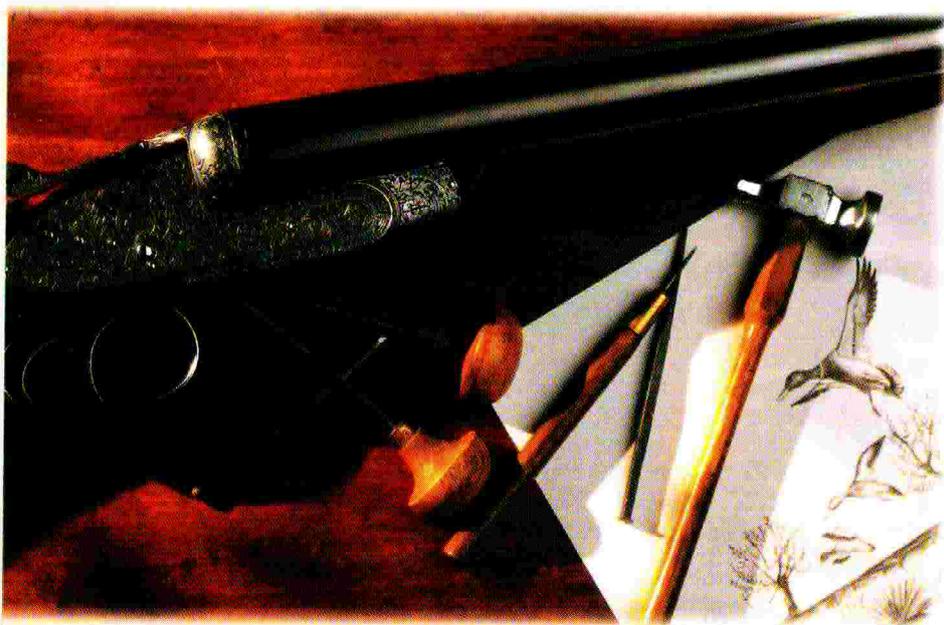
fort discret et la revue clôtureront ce voyage d'une densité exceptionnelle où nous avons touché au Sacré de la Nature dans ce qu'elle a de plus beau et de plus sauvage.

Patricia et Michel, nous ne pouvons que vous remercier très chaleureusement pour le bonheur que vous nous avez donné de pouvoir partager votre passion pour le Chili, votre amitié pour Jorge et Dominique et votre sens élevé de la fraternité du barreau.

Heureux qui comme...

Pol A. Massart
et Jacques Van Gelder

CAISSE PRIVEE BANQUE • L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER



CAISSE PRIVEE BANQUE • L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

L'art d'être votre banquier.

CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble: vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.



Caisse Privée Banque S.A.
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

Palais littéraire de Monsieur Paul Martens

Mardi 10 mai 1994 à 20h30

Palais de Justice, 1ère Chambre de la Cour d'Appel

"L'écriture juridique".

Participation aux frais : - stagiaires de première année : gratuit - autres : 100 francs.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Journée d'information des barreaux francophones de Belgique consacrée au statut des réfugiés

Mardi 17 mai 1994

Palais de Justice, salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel

A l'occasion de l'inauguration de l'Institut des Droits de l'Homme (voir p. 35), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, l'Ordre français du barreau de Bruxelles et la Conférence du Jeune Barreau organisent une journée d'information à l'attention plus particulièrement des stagiaires francophones de Belgique, ayant pour objet le statut du réfugié politique.

La direction scientifique est assurée par Maître Pierre Lambert.

Le programme de la journée est le suivant :

- 9.00 h : Allocution de bienvenue de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, Me Pierre Legros
- 9.15 h : Me Pierre Lambert présente les principes et les objectifs ainsi que le programme de la journée de l'Institut des Droits de l'Homme
- 9.30 h : Histoire du droit de l'asile des réfugiés par Me Jean-Yves Carlier, avocat au barreau de Nivelles
- 10.10 h : Pause-café
- 10.30 h : Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et son mandat par Monsieur José Riera, délégué régional adjoint au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Délégation régionale pour les pays du Bénélux et les institutions européennes
- 11.15 h : La Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié et son interprétation par Madame Véronique Leblanc, chargée de la formation en droit international des réfugiés, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Délégation régionale pour les pays du Bénélux et les institutions européennes
- 12 h : Questions et débat - Déjeuner
- 14 h : La procédure belge de détermination de la qualité de réfugié, historique et situation actuelle par Me Georges-Henri Beauthier, avocat au barreau de Bruxelles
- 15 h : Le recours en annulation dans le cadre de la procédure de détermination de la qualité de réfugié, méthode et enjeux par Me Eric Gillet, avocat au barreau de Bruxelles
- 15.30 h : Pause-café
- 15.45 h : Les C.P.A.S. par Me Claire Nimal
- 16.30 h : Les procédures de détermination de la qualité de réfugié, principes généraux et internationaux, et les techniques d'entretien avec un demandeur d'asile par Madame Véronique Leblanc
- 17.30 h : Questions et débat.

A l'occasion de cette journée d'information seront remis aux participants le texte des interventions et une documentation reprenant les diverses publications du Haut Commissariat.

L'activité sera gratuite pour les stagiaires et une participation de 1.000 FB sera demandée aux autres personnes.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

ACTIVITÉS

Soirée cinéma : "La dernière séance"

Jeudi 19 mai 1994 à 20h

Au Movy-Club, rue des Moines, 21, à 1060 Bruxelles

Activité commune à la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles et au Vlaams Pleitgenootschap.
Dans une ambiance années 50, projection de deux films ("Hellzapoppin", un des films les plus burlesques du cinéma, et "La dame de Shanghai"), d'actualités et de réclames de l'époque, et de dessins animés (Tex Avery).
Attention ! Les places sont limitées à 200. Les inscriptions, obligatoires, se font au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Participation aux frais :
- Avocats stagiaires : 200 francs
- Membres : 300 francs
- Non membres : 400 francs

Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité

Vendredi 20 mai 1994

Grand auditorium de la Générale de Banque,
rue de la Chancellerie, 1, à 1000 Bruxelles

Orateurs : Monsieur Pierre Van Ommeslaghe, Monsieur François Glandsdorff, Monsieur Paul-Alain Foriers, Monsieur Xavier Dieux, Madame Nicole Verheyden-Jeanmart, Madame Yvette Merchiers.

Droit d'inscription :
Comprenant la participation à la journée d'étude, les pauses-café, le déjeuner et l'ouvrage :
Avocats : • membres (CJB) : 6.500 FB • non-membres : 8.500 francs
Etudiants : 5.000 FB • Non-avocats : 10.000 FB
A verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n° 630-0215121-34.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Déjeuner des notaires

Mardi 24 mai 1994 à 12h

"Chez Callens", rue du Commerce, 73, à 1040 Bruxelles

Participation aux frais : 1.300 francs.
Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Tournoi de golf

Jeudi 26 mai 1994

Royal Waterloo Golf Club

Ce tournoi est ouvert aux avocats, magistrats, ainsi qu'à leur conjoint, membres d'un club de golf.
Quel que soit votre niveau, vous êtes le bienvenu.
Les participants choisiront chacun leur partenaire et se rendront à l'heure qui leur convient sur les links du Royal Waterloo Golf Club pour y disputer la compétition (formule single stableford - front tee-on place la balle).
Il y aura comme chaque année, de nombreux prix pour chaque catégorie : Hommes, Dames, Rabbits et Non-classés.
La compétition sera suivie du banquet traditionnel à 20 h au R.W.G.C.

Participation aux frais (à verser au compte n° 630-0215121-34 de la C.J.B.) :
- Tournoi : 800 francs
- Dîner (vin compris) : 1.200 francs
- Tournoi + dîner : 1.700 francs

Inscription et renseignements auprès de Me Pierre Beretzé (tél. 343.55.15, Fax 347.59.99) et de Me Alain Bouton (tél. 640.77.30, Fax 640.80.79).

ACTIVITÉS

Week-end équestre

Du vendredi 27 mai (soir) au dimanche 29 mai 1994

A la Ferme Henriët, rue du Bucq, 8,
à 5660 Dailly (Couvin) - Tél. 060/34.43.43

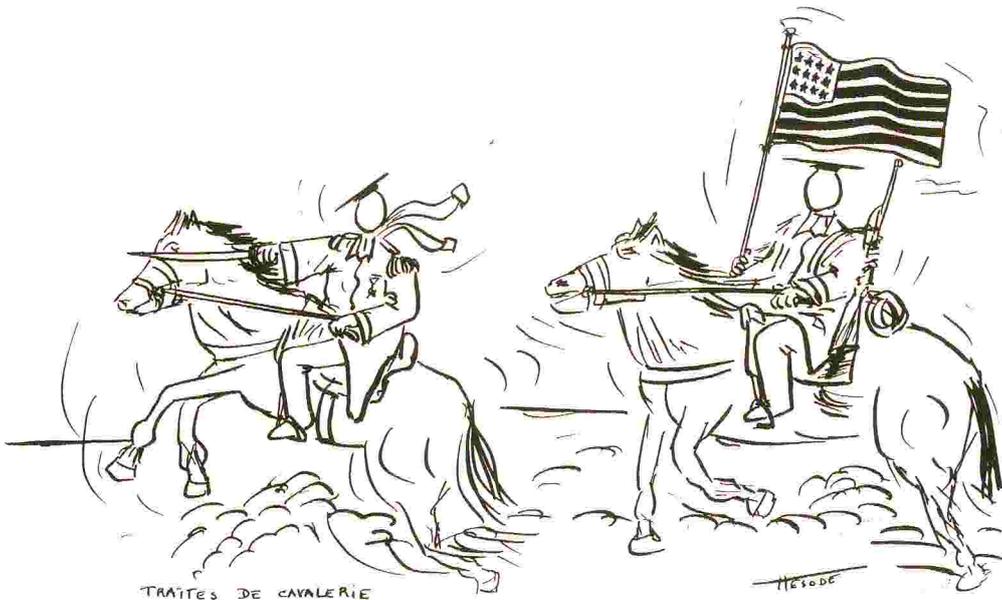
Le week-end est également ouvert aux accompagnants des cavaliers qui ne pratiquent pas l'équitation. Des activités seront organisées à leur intention.

Renseignements : Me Emmanuel Cornu (tél. 778.22.11).

Participation aux frais : 4.500 francs pour les cavaliers (assurance non comprise) et 2.900 francs pour les accompagnants, à verser au compte n° 630-0215121-34 de la C.J.B.

Ces prix comprennent le logement et les repas.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures), avant le 20 mai 1994.



UN SERVICE RAPIDE POUR TOUTES VOS COMMANDES DE FOURNITURES INFORMATIQUES ET DE BUREAU

LIVRAISON
FRANCO



IBM • HP
EPSON • BROTHER
3M • OLIVETTI
OKI • CANON

RALIER • Rue Potaarde 125 • 1080 Bruxelles • Tél. : 02/469.03.33 • Fax : 02/469.02.80

ACTIVITÉS

Après-midi d'étude consacrée à la profession d'agent immobilier

Lundi 30 mai 1994 à 14h

Palais de Justice, 1ère chambre de la Cour d'Appel

Organisée par la Conférence du Jeune Barreau et par la Jeune Chambre immobilière de Bruxelles.

Programme :

- 14 heures : allocution de bienvenue par Me Michel Claise, président de la Conférence du Jeune Barreau
- 14 heures 15 : historique de la profession d'agent immobilier - l'institut professionnel immobilier - le devenir des chambres professionnelles, par Monsieur Roger Braconnier, Président de la Chambre immobilière de Bruxelles
- 15 heures : aspects juridiques comparés et aspects pratiques de l'agrégation de l'agent immobilier, par Me Françoise Balon, avocat au barreau de Bruxelles
- 15 heures 45 : l'agent immobilier - l'architecte, par Monsieur Jean-François Fontaine, architecte, expert, ainsi que par un autre orateur à déterminer
- 16 heures 30 : question time
- 17 heures 30 : conclusions, par Monsieur Philippe Lauters, Président de la Jeune Chambre immobilière de Bruxelles
- 18 heures : cocktail.

Participation aux frais : 1.500 francs, comprenant la participation à l'après-midi, au cocktail et à l'ouvrage qui sera remis aux participants le jour-même.

Inscription et renseignements : Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Déjeuner-causerie des juristes d'entreprise

Mardi 7 juin 1994 à 12h

Restaurant "Alban Chambon" à l'Hôtel Métropole,
place De Brouckère, à 1000 Bruxelles.

Intervenant : Monsieur Eric André (M.B.A. Cornell University, administrateur de sociétés, conseiller de la Région de Bruxelles-Capitale, conseiller communal) parlera de

"la viabilité de la région bruxelloise".

Participation aux frais : à déterminer ultérieurement.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Cercle Marin de Me Yves Delacroix

Mardi 7 juin 1994 à 20h

à la Ferme Rose, avenue De Fré, 44, à 1180 Bruxelles

"Des femmes dans la vie d'André Gide".

Participation aux frais : gratuit.

Dîner des prix Boels

Jedi 9 juin 1994 à 20h

Restaurant "La Branche d'Olivier", rue Engeland, 172, à 1000 Bruxelles

Participations aux frais : à déterminer ultérieurement.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

ACTIVITÉS

Football

Vendredi 10 juin 1994 à 18h

Match annuel du Jeune Barreau au Crossing de Schaerbeek.

Il sera suivi à 20 h 30 d'un dîner, au "Brabançon", rue de la Commune, 75, à 1030 Bruxelles.
Participation aux frais : 1.000 francs à verser au compte n° 630-0215121-34 de la C.J.B.
Inscription et renseignements auprès de Me Alain Bouton (tél. 640.77.30, Fax 640.80.79) ou au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures), avant le 5 juin 1994.

Grande revue

Jeudi 16 juin 1994 à 20h

Centre culturel d'Uccle, rue Rouge, 47, à 1180 Uccle

Vers 23 heures, la Revue sera suivie d'une grande soirée dansante.

Tenue de soirée.

Participation aux frais :

- stagiaires de première année : 1.000 francs
- membres ayant moins de 3 ans de barreau et conjoints : 1.300 francs
- membres en règle de cotisation et conjoints membres : 1.700 francs
- non membres : 1.900 francs.

Inscription et réservation des places : Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Tournoi de tennis - Finale et dîner

Dimanche 19 juin 1994

Léopold Club, avenue Dupuich, à Uccle

Jusqu'aux quarts de finale, les matchs s'effectueront à un endroit librement convenu entre les participants.
Les quarts de finale, les demi-finales et les finales auront lieu au Léopold Club, avenue Dupuich, à Uccle, les 18 et 19 juin.

Un dîner suivra les finales, le 19 juin, à 20 heures.

Les inscriptions au tournoi s'effectueront uniquement au Secrétariat de la Conférence et seront irrémédiablement clôturées le 12 juin 1994.

Le tableau des rencontres sera affiché le 13 juin 1994, dès 9 heures, au vestiaire des avocats avec indication d'un timing précis par épreuve.

Afin que le programme puisse être respecté, les rencontres devront avoir lieu dans le délai prévu, ainsi que la communication des résultats, celle-ci s'effectuant soit par inscription au tableau, soit en téléphonant à Me Alain Bouton au 640.77.30.

Les joueurs n'ayant pas joué leur match ou n'ayant pas inscrit ou communiqué le résultat dans le délai seront éliminés du tournoi.

Le prix de la participation au tournoi est fixé à 300 francs par épreuve; le prix du dîner est de 1.100 francs, à verser au compte n° 630-0215121-34 de la C.J.B.

Les inscriptions pour le dîner devront avoir lieu au plus tard le 12 juin au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Déjeuner des candidats

Vendredi 24 juin 1994 à 12h15

Restaurant : à déterminer ultérieurement

Participation aux frais : à déterminer ultérieurement.
Inscription au Secrétariat de la Conférence, le lundi 20 juin au plus tard (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Assemblée générale - Convocation



chers Confrères,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale de la Conférence qui aura lieu le vendredi 24 juin 1994, à 14 heures 30, en la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel.

Ordre du jour :

- Rapport du secrétaire de la commission administrative,
- Rapport du trésorier de la commission administrative,
- Approbation des comptes et décharge à la commission administrative,
- Election de la commission administrative pour l'année 1994-1995 :
 - a) Election d'un président, d'un vice-président et d'un directeur en remplacement de Mmes Michel Claise, Jean-Pierre Bette et Pierre Beretzé, sortants et non rééligibles;
 - b) Election de l'orateur de la Conférence pour la Rentrée de l'année judiciaire 1995-1996;
 - c) Election de quatre membres de la commission administrative en remplacement de Mmes Constantin Nikis, Jean-Marc Gollier, Nathalie Penning et François Libert, sortants et non rééligibles.

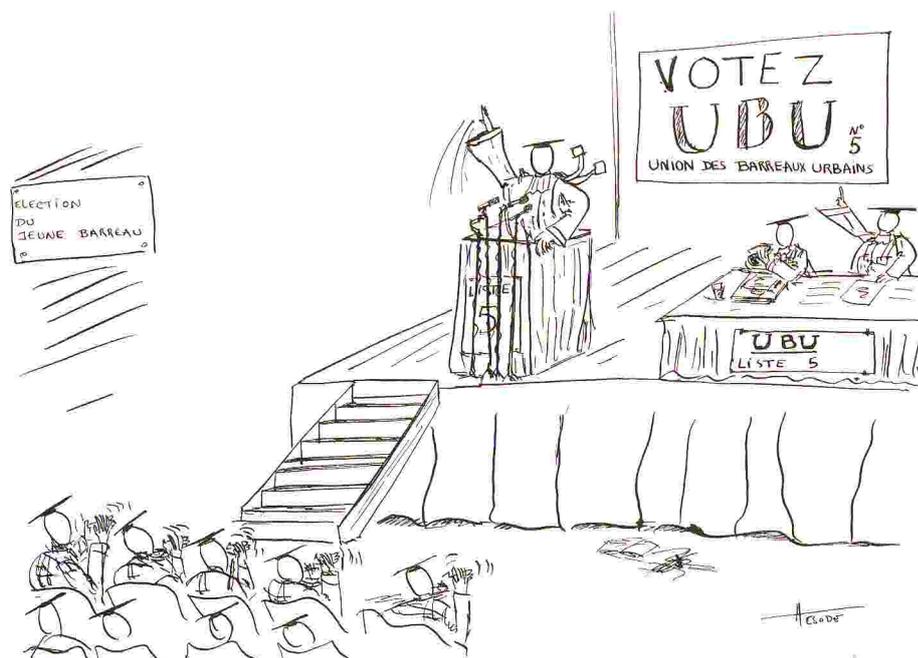
Les candidatures à la Commission doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de 10 membres de la Conférence au moins, avant le 17 juin au Secrétariat de la Conférence.

Seuls les membres en règle de cotisation pourront présenter leur candidature et prendre part au vote.

Nous vous prions d'agréer, chers Confrères, l'expression de nos sentiments très dévoués.

Le président,
Michel Claise

Le secrétaire,
Constantin Nikis



LE REQUIEM DE MOZART

Moscow Choir & Philharmonic Orchestra - Dir. A. Tchernov

En tournée internationale

Dates et lieux au choix :

Je 23 juin	Bruxelles	Cathédrale Saint-Michel	20.30
Lu 27 juin	Mons	Collégiale Sainte-Waudru	20.30
Ma 28 juin	Liège	Eglise Saint-Jacques	20.30
Je 30 juin	Namur	Cathédrale Saint-Aubain	20.30
Sa 2 juillet	Waterloo	Eglise Saint-Joseph	20.30
Je 7 juillet	Bruxelles	Cathédrale Saint-Michel	20.30
Di 10 juillet	Nivelles	Collégiale Sainte-Gertrude	20.30

Prix des places (offre spéciale pour la Conférence) : 800 francs au lieu de 950 francs.

Inscription et renseignements : Secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43), de 9 à 12 heures, jusqu'au 13 juin inclus.

Paiements sur le compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n° 630-0215121-34, pour le 13 juin au plus tard.

JUSTICE ET BARBARIE 1940-1944



La revue Juger ouvre le débat sur le fonctionnement de la justice en Belgique pendant l'occupation allemande.

Ce débat a longtemps été occulté. 50 ans ont passé. La période de deuil s'achève. Vient le temps de la mémoire. Ce siècle nous enseigne que les démocraties sont mortelles. Et sans démocratie, il n'y a pas de justice.

La connaissance de ce passé obscur peut encore servir à déchiffrer les inconnues de l'avenir.

L'abonnement annuel à la revue Juger s'élève à 1.000 FB à verser au compte n°630-0443707-88 de Juger.

Le numéro spécial consacré à la Justice sous l'occupation peut être obtenu moyennant le versement de 450 FB au même numéro.

LA CREATION DE L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE BRUXELLES

A l'instar d'autres barreaux, tel celui de Paris il y a quelque dix ans, le conseil de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles a décidé, lors de sa séance du 5 octobre 1993, de créer un Institut des droits de l'homme.

S'insérant dans les initiatives plus générales du barreau pour un recyclage permanent, son activité consistera plus particulièrement dans l'organisation de plusieurs conférences par an données par des spécialistes de la matière des droits de l'homme. Il appartiendra à ces conférenciers d'attirer l'attention de leurs auditeurs sur tel arrêt récent de la Cour européenne, sur telle évolution de la jurisprudence de nos cours et tribunaux, voire sur les conséquences de l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

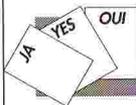
Les conférences ainsi mises sur pied seront ouvertes à tous les juristes du Palais et pourront concerner autant les magistrats que les avocats car force est de constater que les garanties offertes par le droit international conventionnel sont invoquées de plus en plus fréquemment, ce droit exerçant une emprise chaque jour plus grande.

La séance d'installation de l'Institut aura lieu le mardi 17 mai prochain, à 9 heures, dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel. Elle sera suivie immédiatement, en guise de lancement, d'une journée d'information consacrée au droit d'asile et à la situation légale des réfugiés, en Belgique, dans ses implications pratiques.

Il est vrai qu'en la matière, le seul véritable critère d'appréciation est l'effectivité.

Pierre Lambert

Fournisseurs et services spécialisés



TRADUCTEURS JURES



LOGICIELS SPECIALISES



101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. 02/735.55.95 • Fax 02/733.67.28
Modem : 02/732.00.67



28, rue de Florence
1050 Bruxelles
Tél. 02/534.51.70 • Fax 02/534.72.31



DOS • NOVELL • WINDOWS • OS-2
1E/ 102 Av. Général Michel
6000 Charleroi
Tél. & Fax : 071/27.03.42



AVODATA • ADVODATA
CURADATA
10 Vrijdagmarkt • 8000 Brugge
Tél. : 050/33.46.95 • Fax : 050/33.62.98



MARIE-PIERRE DEHASQUE
TRADUCTIONS

59 Rue de Libersart • 1457 Walhain
Tél. : 010/68.97.08 • Fax : 010/68.00.73

PAUL JANSSENS



LINGUAE LEGIS ET MUNDI
79/4 Avenue de la Toison d'Or
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.20.41 • Fax : 02/538.30.72
Modem : 02/539.06.85



LR TECHNOLOGIES
2 Place du champ de Mars bte 8
1050 Bruxelles
Tél. 02/511.08.49 • Fax 02/502.62.04

CICERO LawPack
N°1 des logiciels pour avocats



INFORMA Europe
38 Rue de Moorslede • 1020 Bruxelles
Tél. 02/425.08.00 • Fax 02/425.28.10
Mob. 017/35.19.20

SUSANNE KAROLYI

Toutes langues
Spécialisation : Hongrois

41 Rue Willems bte 1
1040 Bruxelles
Tél. & Fax : 02/230.90.85



Fournitures de BUREAU & INFORMATIQUE

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence • 1000 Bruxelles
Tél. 02/512.13.83 • Fax : 02/511.42.93

RALIER

Voir annonce page 31

125 Rue Potaarde • 1080 Bruxelles
Tél. 02/469.03.33 • Fax : 02/469.02.80



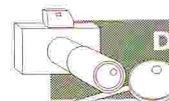
APPLICATIONS
AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE

Tél. 071/30.22.06 • Fax 071/30.58.59
Tél. 02/721.42.58

RESTAURANTS



TRAITEURS



DETECTIVES



4-6 Rue de l'Épée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. 02/511.76.39

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736.00.40 • Fax : 02/736.67.00



134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Tél. : 02/513.93.47 • Fax : 085/61.24.56

BUREAU PRIVON

Spécialité :
Recherches en matière de
personne disparue • témoin
abus commerciaux
Tél. 02/346.45.94

L.C.I.

Formations Informatiques

séminaires personnalisés et modulaires

WordPerfect - Word - Ami Pro - Lotus - Excel - Dbase - Access - FoxPro - PC Mail - cc:Mail
Dos - Windows - Freelance - PageMaker - WP Presentation - CorelDraw - Novell - Lantastic,...

50 Bd de la Cambre
1050 Bruxelles
Fax: 02 687 30 53

02 687 34 05

- ◆ Horaire : jour, soir, week-end
- ◆ Expression : français, néerlandais, anglais
- ◆ Lieu : sur site ou en nos salles
- ◆ Système : Windows, Dos, OS/2, Mac,...

LA SEULE CHOSE QU'IL NE FAIT PAS, C'EST SERVIR LE CAFE.



**Les nouveaux fax-
téléphones-répondeurs
de Panasonic
savent presque tout faire.**

Nouveau!

En effet, ils remplissent à la perfection 4 fonctions réunies en un seul appareil raccordé à votre ligne téléphonique existante.

- Tout appel entrant est analysé automatiquement et interprété soit comme communication téléphonique, soit comme fax.
- De plus, il est programmé pour diriger le message en cas d'absence, soit sur le répondeur téléphonique, soit pour réceptionner le fax.

- Autre avantage, il possède pour votre facilité le système téléphonique "Main libre".
- Enfin, technologie de pointe oblige, le répondeur est équipé d'une commande à distance (déclenchement, changement du message, ...).

Pour en savoir plus sur les nouveaux fax-téléphones-répondeurs Panasonic **KX-F2350 BL** et **KX-F2450 BL** agréés Belgacom, contactez-nous.

**L'efficacité multi-fonctionnelle
adaptée à vos besoins.**

Panasonic
Stationsstraat 26 - 1702 Groot-Bijgaarden
Tél. 02/467.36.65

AGENDA 1993-1994

MAI 1994

- Palais littéraire de Monsieur Paul Martens, mardi 10
- Journée d'information des barreaux francophones de Belgique consacrée au statut des réfugiés, mardi 17
- Soirée cinéma : "La dernière séance" au Movy-Club, jeudi 19
- Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité, vendredi 20
- Déjeuner des notaires, mardi 24
- Tournoi de golf, jeudi 26
- Week-end équestre, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29
- Rencontre avec les Jeunes Chambres Immobilières, lundi 30

JUIN 1994

- Déjeuner des juristes d'entreprise, mardi 7
- Cercle Marin de Me Yves Delacroix, mardi 7
- Dîner des prix Boels, jeudi 9
- Match de football, vendredi 10
- Grande revue, jeudi 16
- Tournoi de tennis - Finale et dîner, dimanche 19
- Déjeuner des candidats, vendredi 24, à 12 heures 15
- Assemblée générale, vendredi 24, à 14 heures 30

PETITES INFORMATIONS

GRANDE REVUE DU JEUNE BARREAU: LA CONFERENCE RECRUTE

Vous vous sentez une âme et un cœur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?

Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1994? N'hésitez pas à vous faire connaître, par écrit ou par téléphone, au Président, Michel CLAUSE.

ADRESSOGRAPHES

La Conférence du jeune barreau possède des adresses complètes, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adresses sont mis à la disposition de tous, et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 19h).

CAHIERS DE DROIT JUDICIAIRE

Nous vous rappelons que ceux-ci sont distribués gratuitement aux membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en règle de cotisations. Quant aux non-membres ceux-ci peuvent s'y abonner auprès des Etablissements Bruylant, rue de la Régence n° 67 à 1000 - Bruxelles (tél. 512.98.45). (Abonnements 93/94: de septembre à juin): 2.500 FB.

PETITES ANNONCES DANS LE PERIODIQUE

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désirez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit pour les prochains numéros avant le 15 juillet (numéro de septembre), 15 septembre (numéro de novembre), le

15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars) et le 15 mars (numéro de mai). Prix: 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces). Exclusivement réservé aux avocats.

ARTICLES A PUBLIER DANS LE PERIODIQUE

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Virginie VANDEPUTTE (tél. 02/511.81.40).

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Jean-Pierre BETTE (tél. 02/343.66.66)

CERCLE MARIN

La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique.

Elle sera animée, cette année, par Me Emmanuel CORNU, avec lequel les avocats intéressés sont priés de prendre contact (tél. 02/778.22.11).

ASSOCIATION D'AVOCATS, avenue Louise 409, offre en location beaux bureaux parfaitement équipés + parking + usage secrétariat + salle de conférence dans un immeuble entièrement rénové; possibilité de location complémentaire collaborateurs-stagiaires; perspective de groupement, voire association. S'adresser au 640.77.30 (demander Me Marc LIBERT) ou par téléfax au 640.80.79.

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année 1993-1994:

Avocats stagiaires:	1.200 francs
La carte de membre sera offerte aux stagiaires de 1ère année qui viendront la retirer au secrétariat de la Conférence, avant le 1er avril 1994.	
Conjoint d'un avocat stagiaire:	gratuit
Avocat inscrit au tableau:	2.000 francs
Conjoint non avocat:	1.200 francs
Membres de la famille judiciaire et juridique:	2.400 francs
Membres sympathisants:	2.700 francs

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer gratuitement à de nombreuses activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont aussi seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

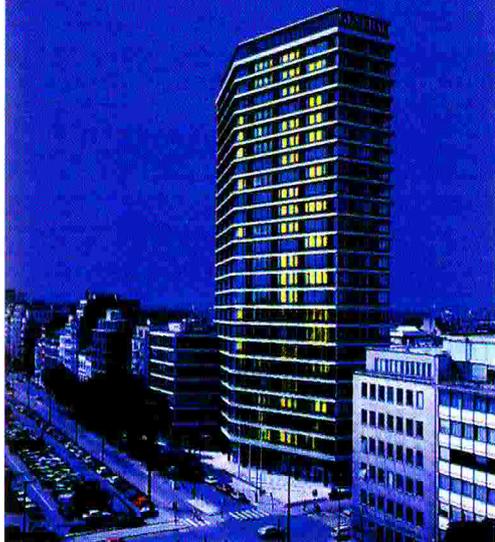
Faites-vous membre de la Conférence du jeune barreau, en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint, au compte n° **630-0215121-34** de la Conférence.

Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Vous en êtes déjà remerciés.

BUREAUX A LOUER

Groupement Avocats Av. Louise offre en location beau bureau 25 M2 + parking + usage secrétariat - bibliothèque et salle de conférence, dans immeuble entièrement rénové; possibilité location complémentaire collaborateurs et stagiaires. Disponible 15/12/93. S'adresser exclusivement au 640.61.60 (Me EVERAERTS) ou par téléfax au 640.10.34.

POUR VOS CLIENTS BUSINESSMEN:



"La Tour Louise" Avenue Louise 149 - 1050 Bruxelles

Un bureau à Bruxelles. Immédiatement opérationnel, idéalement situé.

Vos clients veulent une tête de pont à Bruxelles. Un lieu où accueillir leurs clients et leurs contacts. Un bureau provisoire ou permanent d'où traiter leurs affaires.

Efficacement. Rapidement. Aidés d'un secrétariat hyper-performant et d'un matériel de bureau sophistiqué. Dans un environnement prestigieux et d'accès facile.

Parce que leurs affaires exigent le meilleur traitement.

- Location de bureaux et salle de réunion
- Domiciliation de siège social et courrier
- Permanence téléphonique, téléfax et telex
- Secrétariat multilingue • Agenda • Accueil des visiteurs
- Service "Entertainment"
(Hôtels, restaurants, spectacles, etc.)
- Parking 24h sur 24
- Proximité magasins de luxe, grands hôtels et voie d'accès rapide à l'aéroport



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : TÉL. 02 / 535 75 11 - FAX 02 / 535 75 75

BRASSERIE LOUISE-VILLAGE

BRASSERIE • RESTAURATION • TEA ROOM

22 rue JEAN STAS • 1060 BRUXELLES • Tel : 02/539 32 82 • Fax : 02/539 24 00

OUVERT 7 JOURS SUR 7
DE 11 À 24 HEURES

PARKING
RUE DE JONCKER



La gamme IBM PC. Un pas dans la bonne direction.

Pourquoi choisir entre prix et qualité? La gamme des IBM PC vous fournit aujourd'hui le meilleur de l'informatique à prix juste. En plus les IBM PC sont extensibles. Ils grandiront avec vos besoins. Aucun doute, avec IBM, vous avez le meilleur produit au meilleur coût.

Pour obtenir plus d'information, renvoyez le coupon à IBM Blue Line, 1 Square Victoria Regina, 1210 Bruxelles. Fax: 02/225.24.73.

Oui, je désire obtenir plus de renseignements sur les IBM PC. (En capitales svp.)

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

LOCALITE: _____ CODE POSTAL: _____

TELEPHONE: _____

FONCTION: _____

SOCIETE: _____

TYPE DE PC: PORTABLE PC FAMILIAL
 PC DE BUREAU RESEAU/SERVEUR
